Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

90-05088/

Office de planification et de développement du Québec

Rapport annuel 1988-1989

Québec

Le contenu de la présente publication a été rédigé par l'Office de planification et de développement du Québec.

NOTE: Dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-12226-0
ISSN: 0708-4536

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q.,c-0-3,a.14), je suis heureuse de vous transmettre le rapport annuel de l'Office de planification de développement du Québec pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1989.

Ce rapport décrit les diverses activités et les principales réalisations de l'Office au cours de cette période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre,
ministre de l'Énergie et des Ressources et
ministre responsable du Développement régional,

Lise Bacon

Québec, novembre 1989

Madame Lise Bacon
Vice-première ministre,
ministre de l'Énergie et des Ressources,
ministre responsable du Développement régional
200, chemin Sainte-Foy
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de l'Office de planification et de développement du Québec pour l'année financière 1988-1989.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général
de l'Office de planification et de
développement du Québec,

Jacques Gagnon

Table des matières

Introduction 9

Chapitre 1: Présentation de l'Office 13

Loi constitutive et mandats 13

Objectifs généraux 13

Organisation 13

Chapitre 2: Activités des directions centrales 15

Direction de l'administration 15

Direction de la gestion des programmes 19

Direction de la concertation 20

Direction de l'Entente Canada-Québec 24

Direction des études et politiques régionales 24

Secrétariat et communications 25

Direction générale du développement des régions 29

Chapitre 3: Activités des directions régionales 31

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine 31

Bas-Saint-Laurent 31

Saguenay — Lac-Saint-Jean 33

Québec — Chaudière-Appalaches 34

Mauricie — Bois-Francs 34

Estrie 35

Montréal 36

Laurentides 38

Lanaudière 39

Montérégie 40

Outaouais 42

Abitibi-Témiscamingue 43

Côte-Nord 44

Nord-du-Québec 45

Coordonnées des bureaux de l'OPDQ 49

Introduction

Les fonctions majeures de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) gravitent autour de trois axes principaux, soit la coordination de l'action gouvernementale en région, la concertation des agents de développement socio-économique dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement et la planification de politiques gouvernementales régionales. Dans cette perspective, l'OPDQ agit comme interlocuteur gouvernemental dans le développement régional.

Le ministre responsable du Développement régional, de qui relève la responsabilité de l'OPDQ, assure également, sur le plan politique, la présidence du Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional (COMPADR). Toutes les questions relatives à l'aménagement du territoire et au développement régional des ministères et organismes gouvernementaux sont référées à ce comité du Conseil exécutif. Cette volonté du gouvernement du Québec d'inscrire les actions de l'OPDQ dans un processus décisionnel souple et efficace facilite d'autant l'ajustement des politiques gouvernementales en fonction de projets concrets sur le terrain et de priorités de développement qui tiennent compte des attentes des régions.

Les principales actions de l'Office

Les événements majeurs qui ont marqué les actions de l'Office en 1988-1989 sont d'abord la signature, en juin 1988, de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions; la publication, en octobre 1988, du Plan d'action du gouvernement du Québec en matière de développement régional; et la tenue de trois conférences socio-économiques régionales et de deux biennales.

Le Plan d'action en matière de développement régional

Le Plan d'action, rendu public en octobre 1988, définit essentiellement un cadre gouvernemental horizontal susceptible de mieux adapter l'action des ministères et organismes gouvernementaux aux préoccupations et au dynamisme des régions. Il propose des mesures nouvelles dans des domaines spécifiques regroupés autour de cinq volets qui guideront principalement les actions de l'Office mais aussi celles des ministères au cours des prochaines années.

— **Le premier objectif** vise à promouvoir l'initiative individuelle et l'entrepreneuriat comme moteur du dynamisme régional. Plus spécifiquement, il s'agit de favoriser l'émergence du plus grand nombre d'entreprises en mettant l'accent sur l'aide au démarrage et au prédémarrage.

— **Le second objectif** porte sur l'amélioration des conditions d'éclosion et de développement d'entreprises innovatrices dans les différentes régions en les sensibilisant au développement technologique et en les encourageant à être plus compétitives sur le marché extérieur. Le gouvernement sera amené à reconnaître un certain nombre de créneaux d'excellence régionaux en recherche et développement et à les appuyer par des mesures appropriées. Il faudra également mobiliser les différentes ressources des régions et les associer aux efforts de développement technologique.

— **Le troisième objectif** veut poursuivre et renforcer le partenariat entre le gouvernement et les régions. Depuis 1983, la tenue des conférences socio-économiques régionales a permis de créer une nouvelle dynamique dans les relations entre le gouvernement et les milieux régionaux. En juillet 1986, le gouvernement a clairement exprimé son intention de renforcer le processus de ces conférences socio-économiques par la signature d'ententes-cadres de développement et d'assurer une place plus importante aux élus locaux et provinciaux. Depuis, l'expérience des dernières conférences socio-économiques et la conclusion des ententes-cadres de développement incitent à mettre davantage l'accent sur des axes prioritaires définis dès le départ et sur la concrétisation de projets significatifs pour le développement des régions.

— **Le quatrième objectif** vise la modulation des politiques et des programmes gouvernementaux aux caractéristiques et aux besoins des régions. Les services de base à la personne doivent permettre à tous les citoyens d'accéder à des niveaux de service comparables, peu importe où ils habitent sur le territoire. Pour ce qui est des politiques et des programmes, en particulier les programmes de développement, les règles et les normes au niveau de leur conception et de leur application sur le territoire sont trop uniformisées et réduisent ainsi la portée des interventions. La reconnaissance de caractéristiques distinctes entre les régions doit conduire le gouvernement à moduler ses interventions. L'application de la modulation se fera dans le cadre des blocs régionaux: régions périphériques, régions centrales et

régions métropolitaines. Cette modulation devrait porter sur les programmes d'aide à l'entreprise, le crédit touristique et autres programmes ayant un impact sur le développement des régions.

— **Le cinquième objectif** vise le soutien des régions en difficulté. Des régions démunies subsistent au Québec et constituent des zones de pauvreté. Leurs chances de voir s'enclencher un développement sans aide gouvernementale sont pratiquement nulles. Ces régions correspondent aux vingt municipalités régionales de comté (MRC) du Québec dont le niveau de développement est le plus faible. Cet objectif touche aussi dix-huit villes à économie simple éloignées d'un centre urbain plus important et dont l'économie a un besoin de diversification. Le gouvernement devra apporter au développement de ces milieux une contribution non seulement financière mais également technique.

L'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions

Avec la signature de l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, signée le 9 juin 1988, les gouvernements du Québec et du Canada consacreront 970 M$ au développement économique des régions.

D'une part, le Protocole d'entente touchant le développement économique régional du Québec prévoit une augmentation des enveloppes financières de certaines ententes auxiliaires existantes en vertu de l'Entente de développement économique régional, conclue le 14 décembre 1984. Les deux gouvernements ont ainsi convenu d'un effort supplémentaire, à part égale, qui pourrait atteindre 150 M$ d'ici le 31 mars 1990. Cette nouvelle injection de fonds vient renflouer les enveloppes budgétaires de certaines ententes auxiliaires qui étaient à toutes fins pratiques épuisées alors que les ententes ne viennent à échéance que le 30 mars 1990.

D'autre part, l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec représente un engagement de 820 M$ dont 440 M$ seront fournis par le gouvernement du Canada et 380 M$ par le gouvernement du Québec. L'Entente prévoit la constitution de deux grands blocs régionaux, soit les régions « de ressources » et les régions « centrales ». Ces blocs régionaux ont été établis, à peu de choses près, en fonction des régions administratives définies par le gouvernement du Québec.

Chacune des régions de ressources, et c'est là l'une des particularités de l'Entente, est dotée d'un Comité consultatif chargé de conseiller les ministres responsables sur les orientations et la mise en œuvre des programmes. Ces comités permettront ainsi de répondre adéquatement au principe, reconnu dans l'Entente, d'une intervention modulée en fonction des particularités propres à chacune des régions du Québec.

L'Entente sur le développement économique des régions s'adresse à l'ensemble des régions du Québec avec une dominante pour les régions périphériques et les zones en difficulté à l'intérieur des régions centrales.

Enfin, la gestion conjointe de l'Entente a été confiée, pour le gouvernement du Canada, au Bureau de coordonnateur fédéral du développement économique et à l'Office de planification et de développement du Québec, pour le gouvernement du Québec.

Les Conférences socio-économiques régionales

En 1988-1989, trois sommets socio-économiques ont été tenus dans les régions de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (23, 24 septembre 1988), la Côte-Nord (28, 29 octobre 1988) et le Bas-Saint-Laurent (25, 26 novembre 1988). Lors de ces sommets, le gouvernement du Québec et les intervenants du milieu se sont engagés dans la réalisation de projets de développement pour une somme totale de 325,0 M$. À la suite de ces événements, des ententes-cadres de développement ont été signées ou sont en voie de l'être par le gouvernement du Québec avec chacune des régions concernées. Deux conférences biennales ont été réalisées, l'une dans l'Outaouais (11 février 1989) et l'autre dans les Laurentides (25 février 1989).

Par ailleurs, le Plan d'action du gouvernement du Québec en matière de développement régional, publié en 1988, vient préciser la dynamique des conférences socio-économiques régionales, notamment par :

— l'ajout d'une démarche visant la négociation d'axes prioritaires de développement avec chacune des régions et cela en début du processus de concertation ;

— la nécessité de mettre davantage l'accent sur la recherche de projets structurants pour les régions ;

— l'introduction d'un programme de relance visant les milieux à économie simple de façon à les faire bénéficier d'une démarche spéciale en matière de développement ;

— la volonté d'adapter davantage les modalités de mise en œuvre de certains programmes aux spécificités des régions et, pour ce faire, d'appliquer le principe de la modulation des interventions de gouvernement.

L'OPDQ a procédé, en 1987-1988, à la signature de protocoles d'ententes d'une durée de trois ans avec l'ensemble des nouveaux organismes régionaux de concertation et de développement. Ces organismes regroupent les principaux intervenants régionaux dans tous les secteurs d'activité et assurent, pour leur région respective, la réalisation des conférences socio-économiques régionales et la signature des ententes-cadres de développement avec le gouvernement du Québec.

Colloque sur le développement technologique des régions

D'autres moyens sont également mis de l'avant pour stimuler le partenariat gouvernement-régions. Pour la première fois au Québec, l'OPDQ a entrepris en 1987 la tenue de colloques d'envergure provinciale sur les grandes préoccupations en matière de développement régional. Le premier de ces colloques, réunissant quelque 300 participants des secteurs privés et publics, et portant essentiellement sur le financement du développement régional, s'est tenu à l'Université du Québec à Rimouski en octobre 1987. Ce colloque a permis, à titre d'exemple, de mettre clairement en évidence la difficulté de trouver du capital de risque lors du démarrage ou du prédémarrage d'entreprises pour des projets requérant des sommes inférieures à 100 000 $.

L'OPDQ prépare actuellement la tenue d'un deuxième colloque sous le thème du développement technologique des régions. Organisé conjointement avec l'Université de Sherbrooke, l'Association des commissaires industriels du Québec et l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement, ce colloque a pour principal objectif d'évaluer les éléments du développement technologique les plus favorables au développement des régions du Québec. Le Colloque se tiendra les 10 et 11 mai 1989 à l'Université de Sherbrooke.

Relations internationales

Par ailleurs, l'OPDQ a accentué, en 1988-1989, ses échanges internationaux en matière d'aménagement du territoire et de développement régional. Par exemple, des démarches ont été entreprises auprès de la DATAR en France afin de concrétiser des relations institutionnelles entre les deux organismes et de favoriser l'échange d'informations et de ressources humaines. À cette fin, une première rencontre entre les deux organismes aura lieu en mai 1989 au Québec, le tout coïncidant avec la tenue du Sommet régional de la Mauricie—Bois-Francs.

De même, l'Office analyse la proposition de l'ACDI de travailler à la réalisation du schéma d'aménagement du Kivu au Zaïre. Au cours des trois prochaines années, l'OPDQ deviendrait donc, avec le ministère des Affaires internationales, l'agence d'exécution responsable de l'élaboration de ce schéma régional d'aménagement. Le projet devrait débuter en septembre 1989. L'OPDQ et le ministère des Affaires internationales s'associeraient donc pour relever ce défi en concertation avec le Département des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire et le Bureau d'études, d'aménagement et d'urbanisme de la République du Zaïre. Le gouvernement du Canada et la République du Zaïre ont pour leur part signé en janvier 1989 un accord de collaboration à cet effet.

Connaissance des régions

L'OPDQ, de par son mandat, offre également un soutien technique aux agents de développement socio-économique, notamment par la publication de bilans socio-économiques régionaux, de profils des régions du Québec, d'études de faisabilité et du contenu des ententes-cadres de développement. Ainsi, l'Office participe de manière très active à l'intensification des connaissances régionales souvent en collaboration avec les autres ministères.

En 1988-1989, l'Office a, entre autres, assuré la publication du *Profil statistique des régions du Québec*, de trois bilans socio-économiques régionaux (Outaouais, Laurentides et Lanaudière), d'une entente-cadre de développement, celle de la Montérégie et du Plan d'action gouvernemental en matière de développement régional.

L'OPDQ, en tant que partenaire important dans le développement des régions, est donc au cœur de l'action et agit en relations d'affaires et de partenariat avec chacune des régions du Québec.

Chapitre 1: Présentation de l'Office

Loi constitutive et mandats

L'Office de planification et de développement du Québec existe sous sa forme actuelle depuis 1969. Il a succédé à l'Office de planification du Québec, créé en 1968, et au Conseil d'orientation économique (1961-1968).

À sa création, l'OPDQ a reçu des mandats généraux contenus dans la Loi de l'Office (L.R.Q.c.O-3) et qui peuvent se résumer comme suit:

- préparer pour le compte du gouvernement des plans, des programmes et des projets d'aménagement du territoire et de développement socio-économique qui tiennent compte des particularités régionales et qui permettent une meilleure utilisation des ressources économiques et sociales;
- donner des avis au gouvernement sur les politiques et les programmes élaborés par les ministères, en vue d'en favoriser l'harmonisation;
- coordonner les recherches, études, enquêtes et inventaires qui sont faits par d'autres ministères et organismes du gouvernement et agir comme agent de liaison entre ces mêmes organismes lorsque la mise en œuvre d'un projet intéresse plusieurs d'entre eux;
- administrer les fonds qui lui sont confiés en vue d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus dans sa loi et d'en disposer de la façon indiquée par le Conseil des ministres.

En plus de ces fonctions et pouvoirs, l'Office se voit confier les responsabilités suivantes:

- assurer la coordination et la responsabilité gouvernementale, ainsi que le suivi des conférences socio-économiques régionales;
- administrer le Fonds de développement régional (FDR) pour financer des projets de développement régional issus du milieu;
- administrer le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) et présider le comité directeur interministériel de ce programme;
- assurer un rôle-conseil auprès du ministre responsable du Développement régional dans l'élaboration de politiques de développement régional.

Objectifs généraux

Depuis quelques années, le rôle de l'OPDQ est principalement consacré au développement des régions.

En fait, et répondant en cela à la volonté exprimée par le gouvernement du Québec, le développement des régions repose sur une responsabilité partagée entre les députés, les élus municipaux et les agents de développement socio-économique dans chacune des régions d'une part, et le gouvernement du Québec d'autre part. Dans ce contexte, par le biais de ses directions régionales, l'OPDQ agit principalement comme interlocuteur gouvernemental dans la coordination des priorités de développement régional.

S'appuyant sur les demandes maintes fois exprimées par les divers intervenants en matière de développement, l'OPDQ vise surtout à:

- respecter et valoriser les particularités régionales;
- renforcer le dynamisme des institutions régionales et locales;
- assurer une présence plus dynamique des ministères et organismes gouvernementaux dans et pour les régions;
- établir une concertation permanente entre le gouvernement et les régions.

Les actions de l'OPDQ sont donc orientées en fonction de ces objectifs et il dispose, à cette fin, de deux programmes d'aide financière: le Fonds de développement régional (FDR) et le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC). La gestion régionalisée des programmes de l'Office fait appel à une coordination constante des ministères et organismes gouvernementaux dans chacune des régions, ce qui assure une vision d'ensemble de la dynamique du développement régional.

Organisation

L'Office, un organisme institué au ministère du Conseil exécutif (cf,L.R.Q.,c-0-3,art.1) est sous la responsabilité du ministre responsable du Développement régional et de l'application de la loi de l'Office déjà citée. Pour mener à bien ses mandats en matière de développement régional, l'OPDQ a procédé à des changements majeurs au sein de son organisation. C'est ainsi qu'il est maintenant doté d'une structure plus légère à Québec et a augmenté sensiblement ses effectifs dans ses bureaux régionaux.

Organigramme

Au cours de l'année 1986-1987, l'Office a modifié son Plan d'organisation administrative supérieure (POAS) et, après consultation auprès du Secrétariat du Conseil du trésor à l'automne de 1986, en a approuvé le contenu en février 1987.

De plus, en juillet 1987, avec la décision du Conseil des ministres d'intégrer les effectifs du Secrétariat des conférences socio-économiques à l'OPDQ, l'Office ajoutait à sa structure d'organisation une Direction de la concertation. Enfin, récemment, avec la signature de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions, l'Office s'est doté d'une Direction de l'Entente Canada-Québec.

L'Office se compose maintenant, en plus de sa présidence, de deux Directions générales du développement (Est et Ouest), d'un Secrétariat assumant également la responsabilité des communications, d'une Direction de l'administration responsable des ressources humaines, financières et matérielles, d'une Direction de la concertation, d'une Direction de l'Entente Canada-Québec, d'une Direction des études et politiques régionales et enfin d'une Direction de la gestion des programmes.

Le Plan d'organisation administrative supérieure se complète avec le rattachement de neuf directions régionales à la Direction générale du développement de l'Est et de sept directions régionales à celle de l'Ouest, dont les Directions régionales de Laval et Chaudière-Appalaches qui ont été mises en place au cours de l'exercice financier. Le schéma de l'organisation a été placé en pages centrales pour une meilleure compréhension de ses liens organisationnels.

Rôle de soutien

Le rôle de l'OPDQ vise maintenant à coordonner et à appuyer les initiatives des régions. En effet, l'Office définit ses orientations à partir du vécu quotidien des divers intervenants en région. Il établit donc des contacts permanents avec les agents et les organismes socio-économiques oeuvrant dans les régions du Québec.

De plus en plus, les agents de développement assument de nouvelles responsabilités dans tous les secteurs d'activités. En effet, les intervenants régionaux cherchent des solutions durables aux problèmes du chômage et exigent d'être eux-mêmes les promoteurs de leur développement. L'organisation de sommets ou de tables de concertation un peu partout sur le territoire québécois démontre d'ailleurs une volonté claire des régions de prendre en main leur propre développement.

La solidarité manifestée par l'ensemble des intervenants dans la préparation de ces sommets, les axes de développement dégagés et l'établissement d'un ordre de priorité commun de développement, sont autant d'éléments d'une véritable action concertée.

Chapitre 2: Activités des directions centrales

Direction de l'administration

La Direction de l'administration fournit à l'Office des services conseils et de soutien technique sur le plan administratif dans les domaines des ressources humaines, matérielles, informatiques et financières. Elle élabore également les règles et les pratiques administratives. Cette direction comprenait, en 1988-1989, le Service des ressources humaines, le Service des ressources matérielles et informatiques et le Service des ressources financières.

Services des ressources humaines

Le Service des ressources humaines:

- voit au recrutement des ressources humaines compétentes;
- administre un fichier d'offres de services pour combler des emplois occasionnels;
- établit la classification de chaque employé selon les tâches accomplies;
- conseille et assiste les gestionnaires dans le recrutement et la gestion courante des effectifs;
- applique les conventions collectives, lois et règlements relatifs à la gestion des ressources humaines;
- informe les employés sur leur cheminement de carrière et leur fournit en conséquence le soutien nécessaire en vertu des réglementations;
- propose aux employés un plan de formation utile à leur carrière et en accord avec les objectifs de l'OPDQ;
- réalise des activités de formation conformément aux orientations gouvernementales et ministérielles de développement des ressources humaines;
- répond aux demandes individuelles de formation des employés lorsque ceux-ci s'inscrivent en vue d'augmenter leur compétence dans l'accomplissement de leurs tâches ou d'acquérir des connaissances, afin de répondre aux exigences actuelles et futures inhérentes à l'emploi ou, dans le cadre d'un cheminement de carrière;
- offre un service d'aide, de référence et de suivi aux employés aux prises avec un problème d'ordre personnel affectant leur rendement au travail;
- réalise des activités de sensibilisation et de formation en vue d'augmenter la représentation des membres de groupes visés par les politiques d'égalité en emploi;
- vise l'augmentation du nombre de femmes dans les catégories où elles sont sous-représentées en offrant des programmes de libération pour études avec traitement et un programme de relève féminine de gestion;
- organise annuellement une journée d'information destinée à l'ensemble du personnel féminin;
- collabore avec les organismes centraux et les autres ministères sur des questions touchant la gestion des ressources humaines.

Effectifs

À la fin de l'année budgétaire 1988-1989, les effectifs permanents de l'Office étaient de 139 postes, dont 4 postes vacants, répartis dans les régions du Québec de la façon suivante:

	Hors cadre	Cadres	Agents de maîtrise	Professionnels	Fonctionnaires
Québec: siège social	1	15	1	19	24*
Bas-Saint-Laurent	—	1	—	2	2
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	—	1*	—	3*	1
Saguenay — Lac-Saint-Jean	—	1	—	3	1
Québec	—	1	—	6	1
Mauricie — Bois-Francs	—	1	—	3	1
Estrie	—	1	—	3	1
Montréal	—	2	—	6	5
Lanaudière	—	1	—	2	1
Laurentides	—	1	—	3	1
Montérégie	—	1	—	3	2
Outaouais	—	1	—	3	1
Abitibi-Témiscamingue	—	1	—	2	2
Côte-Nord	—	1	—	3*	1
Nord-du-Québec	—	1	—	1	1
Total	**1**	**30**	**1**	**62**	**45**

* 1 poste vacant à cette unité

L'Office a eu recours aux services de 133 employés occasionnels à temps plein ou à temps partiel, notamment pour réaliser le Programme expérimental de création d'emplois communautaires, pour remplacer des personnes absentes et pour effectuer des études ou des mandats spécifiques. La répartition des effectifs occasionnels s'établit comme suit:

	Professionnels	Fonctionnaires
Québec: siège social	8	24
Bas-Saint-Laurent	3	2
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	4	2
Saguenay — Lac-Saint-Jean	3	4
Québec	14	5
Mauricie — Bois-Francs	5	3
Estrie	2	3
Montréal	7	6
Lanaudière	2	1
Laurentides	2	2
Montérégie	7	4
Outaouais	3	2
Abitibi-Témiscamingue	2	2
Côte-Nord	4	6
Nord-du-Québec	—	1
Total	**66**	**67**

N.B.: L'Office a également embauché 9 étudiants et 5 stagiaires.

Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

Afin de mettre en œuvre la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, le président-directeur général, par délégation du ministre, a la responsabilité de prendre les mesures pour assurer l'exécution des dispositions de la loi et de désigner les aires où il est interdit de fumer. À cet égard, les employés de l'Office ont été sensibilisés aux objectifs de la loi et une politique a été élaborée pour consultation.

À cette fin, il est désormais interdit de fumer dans:

- les salles de réunion, d'entrevue ou de travail;
- les comptoirs destinés à des prestations de services où des personnes se présentent;
- les centres de documentation;
- les ascenseurs;
- les escaliers et les corridors;
- le magagin de fournitures de bureau;
- les salles de toilettes.

Les lieux protégés ont été désignés au moyen d'une affiche placée bien en vue et que nul ne peut enlever ou détériorer. A compter du 1er avril 1989, l'interdiction de fumer devait s'étendre à chacun des postes individuels de travail. Toutefois, en raison de problèmes concernant l'aménagement d'espaces pour les fumeurs, l'Office a décidé de reporter à une date ultérieure l'application de cet aspect de la politique.

Service des ressources matérielles et informatiques

Le Service des ressources matérielles et informatiques a la responsabilité de fournir à l'ensemble des unités administratives de l'Office les biens et services nécessaires à l'exécution de leurs mandats.

Ce service se divise en quatre sections, soit:

- les services auxiliaires, qui assurent les activités de messagerie, d'approvisionnement et d'aménagement;
- la cartographie, qui effectue divers travaux reliés à la réalisation d'études diverses;
- la documentation, qui assure la gestion des documents conformément à la réglementation existante, la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la loi sur les archives;
- l'informatique, qui assure l'implantation et le soutien technique de la bureautique.

Au cours du dernier exercice, les activités de ce service ont principalement été axées sur la mise en œuvre de la première partie du plan triennal d'orientation bureautique élaboré vers la fin de l'exercice financier 1987-1988.

Service des ressources financières

Le Service des ressources financières assure le soutien requis pour l'ensemble des unités administratives de l'Office en matière de gestion financière et assiste les gestionnaires dans l'utilisation des crédits votés par l'Assemblée nationale. À ce titre, il:

- voit à la planification et à la coordination des activités relatives à l'élaboration et à la répartition du budget de l'Office et réalise des études et analyses concernant la situation budgétaire et les prévisions financières de l'organisme; il met sur pied les systèmes comptables en conformité avec les règlements et normes de gestion financière en vigueur;
- doit s'assurer de la conformité des engagements de crédits de l'Office aux lois et règlements qui

leur sont applicables ; il assure aussi la production de rapports comptables, financiers et de gestion, et voit à leur diffusion ;

— assure la conception, l'élaboration et le respect des procédures en regard des systèmes de contrôle et de comptabilisation relativement aux engagements, paiements, revenus et recettes de l'Office ; il propose un plan de gestion financière et en supervise l'application, le suivi et la mise à jour ; il fournit également, sur demande, l'assistance technique en matière de comptabilité, de budget et de finance à certains organismes subventionnés. Dans le cadre de l'application du Plan de gestion financière, le Service a complété en 1988-1989 la décentralisation du système de gestion budgétaire et comptable du gouvernement (SYGBEC). À cet effet, des sessions de formation du personnel et d'implantation du système SYGBEC ont eu lieu dans les différentes régions administratives du Québec, de concert avec la Direction de la comptabilité et du Réseau d'exploitation du système SYGBEC. Toutes les directions régionales ont la responsabilité de gérer leur budget et dépenses à l'aide du système informatisé SYGBEC.

Le Service des ressources financières assume également la coordination et l'administration des fonds du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC). Il assure aussi l'administration des onze comptes de banque en fiducie dans toutes les régions du Québec et apporte l'expertise requise pour l'élaboration des mécanismes de gestion financière dans le cadre de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions.

Le budget

En 1988-1989, le budget de l'Office de planification et de développement du Québec était de 70,6 M$ (voir le tableau de la répartition du budget).

Répartition du budget de l'OPDQ par programme et élément en milliers de dollars

	1988-1989	1987-1988
Programme 01	$	$
ADMINISTRATION ET CONCERTATION		
Ce programme vise à définir des politiques gouvernementales en matière de développement régional ; il vise également à coordonner et diriger les ressources essentielles à la gestion des programmes de l'OPDQ, tout en y associant les organismes consultatifs.		
Élément 1 — Direction et gestion	9 278,3	8 252,5
Élément 2 — Aide à la concertation	3 744,0	4 234,8
Total	**13 022,3**	**12 487,3**
Programme 02		
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL		
Ce programme vise à favoriser la concertation interministérielle et celle de divers agents économiques en vue de réaliser des interventions prioritaires de développement régional. Il vise également à favoriser la réalisation de projets générateurs d'emplois.		
Élément 1 — Fonds de développement régional	36 434,0(1)	23 809,0(2)
Élément 2 — Provisions pour augmenter tout crédit	100,0	100,0
Élément 3 — Création d'emplois communautaires	21 010,4	21 009,1
Total	**57 544,4**	**44 918,1**
Total des programmes 01 et 02	**70 566,7**	**57 405,4**

(1) Incluant 2,0 M$ pour crédits d'emplois aux Îles-de-la-Madeleine
(2) Incluant 1,0 M$ du fonds de suppléance CT 164910
Incluant 0,6 M$ provenant du ministère de l'Environnement CT 167006

Direction de la gestion des programmes

L'OPDQ administre trois programmes d'intervention régionale soit:

— Le Fonds de développement régional (FDR);

— Le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC);

— Le Programme d'aide à la concertation.

La Direction de la gestion des programmes a comme mandat de planifier et coordonner la préparation de la programmation budgétaire, d'établir les mécanismes de gestion des programmes, de superviser l'autorisation des demandes d'affectation des crédits, d'élaborer les directives administratives concernant la gestion des projets et de mettre au point les programmes d'assistance financière afin de répondre aux objectifs de l'organisme. La Direction assiste le président de l'OPDQ en vue d'harmoniser la mise en application des différents programmes et de conseiller les différents agents chargés de répondre à la clientèle régionale qui bénéficie des subventions de l'OPDQ. Enfin, la Direction prépare des analyses concernant les prévisions d'engagement financier.

Le Fonds de développement régional (FDR)

Ce programme vise, dans une perspective de développement des potentiels régionaux, l'octroi de subventions pour la réalisation de projets de développement dans les régions. Les organismes publics tels que les municipalités, les municipalités régionales de comté et les corporations mandataires des municipalités sont admissibles à ce programme. Il s'adresse également aux organismes sans but lucratif qui présentent des projets axés sur le développement des potentiels régionaux et qui présentent une preuve suffisante d'autofinancement de leurs opérations. La contribution financière de l'OPDQ est variable et tient compte de la capacité financière de l'organisme promoteur. Les bureaux régionaux de l'OPDQ sont mandatés pour répondre à la clientèle visée par ce programme et lui fournir l'information nécessaire à la préparation des projets. Ce programme est aussi associé à la réalisation de plusieurs projets découlant des décisions prises lors de la tenue des sommets socio-économiques régionaux.

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, ce programme a financé des projets pour une somme de 28,8 M$.

Fonds de développement régional
Répartition en 1988-1989

Régions	MONTANT
Bas-Saint-Laurent	1 422 327 $
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	2 303 098 $
Saguenay — Lac-Saint-Jean	3 185 336 $
Québec	3 647 934 $
Chaudière-Appalaches	1 417 864 $
Mauricie — Bois-Francs	1 798 074 $
Estrie	1 836 300 $
Montréal	1 822 850 $
Laurentides	747 770 $
Montérégie	2 928 239 $
Lanaudière	1 415 545 $
Outaouais	361 444 $
Abitibi-Témiscamingue	3 265 000 $
Côte-Nord	591 270 $
Nord-du-Québec	275 196 $
Non régionalisé	1 861 700 $
TOTAL:	**28 879 947 $**

Le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)

Le PECEC s'adresse aux promoteurs, dirigeants d'entreprises, groupes ou citoyens désireux d'investir dans la création ou l'expansion d'entreprises qui:

— créent des emplois permanents;

— présentent de bonnes possibilités d'autofinancement après deux ans;

— touchent des secteurs d'activités non saturés sur le marché.

Par ailleurs, le PECEC accorde une aide financière dans la mesure où les promoteurs ont préalablement épuisé les autres sources de financement traditionnel, tant privées que publiques.

Les demandes de subvention inférieure à 75 000 $ sont approuvées par un Comité interministériel régional présidé par le directeur régional de l'OPDQ. Par ailleurs, l'autorisation des demandes de subventions de 75 000 $ et plus relève d'un Comité interministériel central (Comité directeur) présidé par le président-directeur général de l'OPDQ.

Au cours de l'année financière 1988-1989, le PECEC prévoit la création de 2 948 emplois permanents par sa participation à 323 projets d'investissements. Il a octroyé 22,0 M$ en subventions associées à des investissements totalisant plus de 173 M$, contribuant ainsi à 12,6 % du financement des projets.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)

Sommaire des sources de financement par région
(1er avril 1988 au 31 mars 1989)

Région administrative	Nombre de projets	Emplois permanents prévus	Subventions PECEC approuvées $	Contributions financières fédérales $	Contributions financières provinciales SDI et autres $	Mise de fonds des promoteurs $	Institutions prêteuses et autres $	Investissement total $	Financement PECEC $
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	21	174	2 091 300	245 500	126 600	3 020 085	9 558 550	15 042 035	13,9
Saguenay — Lac-Saint-Jean	15	127	954 150	1 111 331	591 488	1 794 067	3 964 334	8 415 370	11,3
Québec	47	362	3 101 900	751 875	460 000	4 828 700	17 164 900	26 307 375	11,7
Mauricie — Bois-Francs	13	142	597 100	594 250	514 000	1 816 725	4 216 504	7 738 579	7,7
Estrie	33	255	1 563 930	1 367 132	6 385	2 468 222	5 791 098	11 196 767	13,9
Montréal	44	637	3 621 500	2 166 300	1 202 650	5 312 367	13 520 862	25 823 679	14,0
Laurentides	24	273	1 813 400	83 600	142 000	3 993 850	9 959 576	15 992 426	11,3
Montérégie	33	296	1 725 150	510 750	308 200	2 790 382	8 726 965	14 061 447	12,2
Lanaudière	23	251	1 447 100	2 236 400	78 600	2 702 850	9 547 800	16 012 750	9,0
Outaouais	8	73	418 000	302 000	—	1 149 000	2 544 206	4 413 206	9,4
Abitibi—Témiscamingue	11	105	1 063 000	721 750	300 000	1 821 000	2 944 250	6 850 000	15,5
Côte-Nord	50	246	3 481 030	1 963 627	1 828 500	5 640 447	7 657 983	20 571 587	16,9
Nord-du-Québec	1	7	80 000	459 000	—	184 000	110 000	833 000	9,6
Total	**323**	**2 948**	**21 957 560**	**12 513 515**	**5 558 423**	**37 521 695**	**95 707 028**	**173 258 221**	**12,6**

Direction de la concertation

La Direction de la concertation a pour mandat général d'apporter un soutien technique et administratif à l'Office en matière de concertation régionale.

Les mandats de la Direction consistent à:

- identifier les conditions devant favoriser une meilleure concertation en région et entre les différentes régions et le gouvernement du Québec, en vue de maximiser les effets des politiques de développement régional;
- apporter un soutien général à la préparation et à la tenue des conférences socio-économiques régionales, y compris les conférences biennales; fournir, entre autres, l'expertise technique nécessaire à la formation des comités d'orientation, à l'élaboration des documents de réflexion, à la planification du déroulement des délibérations, aux communications et à l'organisation logistique;
- assurer la coordination interministérielle nécessaire à la préparation et au suivi des engagements gouvernementaux;
- mettre à contribution les autres directions de l'Office et les organismes régionaux de concertation et de développement afin d'assurer le suivi des conférences socio-économiques et la réalisation des ententes-cadres de développement;
- négocier les règles qui régissent les relations entre l'Office et l'ensemble des organismes régionaux de concertation et de développement; préparer, pour le compte des directions régionales, les protocoles d'entente entre l'Office et ces organismes et assurer leur financement;
- assurer, pour le compte de l'OPDQ, le secrétariat de la table de travail OPDQ - AQORCD;
- réaliser toute autre activité de concertation confiée par le gouvernement du Québec à l'Office.

Les éléments de la politique gouvernementale en matière de concertation régionale

Les principaux éléments de la politique gouvernementale en matière de concertation régionale sont contenus dans la décision du Conseil des ministres portant sur les conférences socio-économiques régionales. Ces éléments sont:

- la généralisation et le caractère de permanence des conférences socio-économiques régionales: une conférence a lieu dans chacune des régions du Québec tous les quatre ans et une biennale est tenue entre chaque conférence. Cela signifie donc que sept ou huit activités de concertation sont généralement réalisées chaque année;

— la signature d'une entente-cadre de développement entre le gouvernement et la région au terme de chaque conférence et la tenue d'une biennale pour faire le point sur l'entente;

— une participation accrue des députés et des élus municipaux, conformément aux exigences de la décision ministérielle. Les députés sont maintenant associés à toutes les phases de la conférence, aux délibérations du sommet et au suivi des engagements retenus. De plus, un représentant de l'opposition officielle participe aux travaux de préparation de la conférence et aux délibérations du sommet. Enfin, des efforts ont été faits afin que les élus municipaux soient davantage représentés et qu'il y ait un meilleur équilibre entre le milieu urbain et le milieu rural;

— l'établissement d'un partenariat gouvernement-région: une nouvelle structure de concertation régionale dans chacune des régions du Québec est étroitement associée à toutes les étapes de la démarche de concertation. La décision gouvernementale établit de plus les critères de financement de ce nouvel organisme régional de concertation et de développement.

D'autres éléments de la politique gouvernementale en matière de concertation sont contenus dans le Plan d'action en matière de développement régional publié en 1988. Ces éléments sont:

— l'ajout d'une démarche visant la négociation d'axes prioritaires de développement avec chacune des régions et cela en début du processus de concertation;

— la nécessité de mettre davantage l'accent sur la recherche de projets structurants pour les régions;

— l'introduction d'un programme de relance visant les milieux à économie simple de façon à les faire bénéficier d'une démarche spéciale en matière de développement;

— la volonté d'adapter davantage les modalités de mise en œuvre de certains programmes aux spécificités des régions et, pour ce faire, d'appliquer le principe de la modulation des interventions de gouvernement.

La responsabilité politique des conférences socio-économiques régionales

Le Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional (COMPADR), présidé par le ministre responsable du Développement régional, assume la responsabilité politique des conférences socio-économiques régionales. Pour les fins de ce mandat, en plus du ministre de l'Industrie et du Commerce, le COMPADR s'adjoint la participation des ministres plus directement concernés par la problématique d'une région.

Par ailleurs, la responsabilité ministérielle de l'organisation des conférences socio-économiques régionales, de la signature des ententes-cadres de développement avec les régions et de la tenue des biennales a été confiée au ministre responsable du Développement régional.

Le ministre responsable de la région, quant à lui, est chargé de la coordination des activités de la députation régionale et des relations avec le gouvernement. Il assume de plus la responsabilité du suivi de l'entente-cadre de développement pour le compte du gouvernement, en participant au Comité directeur de l'entente-cadre signée avec la région.

La responsabilité administrative des conférences socio-économiques régionales

La responsabilité administrative des conférences socio-économiques régionales a été confiée à l'OPDQ, à savoir entre autres:

— le soutien technique à l'organisation des conférences;

— la responsabilité administrative de la préparation des engagements gouvernementaux, de la signature des ententes-cadres de développement et la tenue des biennales;

— la responsabilité de la mise en place et du soutien financier des organismes régionaux de concertation et de développement;

— l'évaluation des résultats obtenus;

— la coordination administrative du suivi des engagements gouvernementaux, la mise à jour et l'évaluation des projets de développement.

Les organismes régionaux de concertation et de développement

En plus d'assumer au plan administratif les responsabilités qui lui sont confiées par le ministre responsable du Développement régional en rapport avec la réalisation des conférences socio-économiques régionales et la signature des ententes-cadres, l'Office a pour mandat de soutenir l'action des organismes régionaux de concertation et de développement (ORCD) oeuvrant dans l'ensemble des régions du Québec. Ces organismes regroupent les principaux intervenants régionaux provenant de divers secteurs d'activité (municipalités, commissions scolaires, associations patronales et syndicales, entreprises, organismes de développement, etc.).

Les relations entre ces organismes et l'Office sont régies par des protocoles d'entente d'une durée de trois ans. L'OPDQ a procédé, en 1987-1988, à la signature de ces protocoles d'entente avec l'ensemble

des nouveaux organismes régionaux de concertation et de développement. Ces protocoles viennent à échéance le 31 mars 1990.

En vertu de ces protocoles, les organismes régionaux de concertation et de développement se voient préciser deux mandats généraux :

— assurer, pour le compte des intervenants régionaux, les travaux reliés à la réalisation et au suivi des conférences socio-économiques régionales et des biennales ; à cet égard, dans le cadre d'un programme quadriennal, ils doivent, en s'associant avec les partenaires du milieu, proposer des axes de développement et négocier avec le gouvernement les projets qui seront retenus à chacune des ententes-cadres de développement ;

— promouvoir les aspirations régionales, défendre les intérêts des régions et agir comme organismes de soutien dans la mise en œuvre de projets innovateurs ; à cette fin, produire des avis, réaliser des études, faire des représentations sur des dossiers à caractère ponctuel, organiser des colloques ou toute autre forme de concertation et d'animation du milieu.

L'Office a accordé à chacun d'eux, en 1988-1989, une aide financière de 260 000 $ indexable ; à cette subvention de fonctionnement s'ajoute une subvention supplémentaire de 100 000 $ l'année de la tenue d'un sommet. De plus, le protocole intervenu entre l'Office et chaque organisme régional de concertation prévoit qu'une subvention additionnelle pourra être accordée afin de mettre au point des projets reliés au processus de concertation.

Depuis le 7 mars 1989, l'OPDQ est autorisé à verser 50 000 $ annuellement à chaque ORCD pour permettre la mise au point de projets structurants dans le cadre du sommet et de la biennale. L'année de la tenue du sommet et l'année de la biennale, ce montant peut atteindre 75 000 $. Toutefois, les régions de la Montérégie et de l'Abitibi-Témiscamingue avaient déjà négocié ce projet dans le cadre de leur sommet régional et recevront 75 000 $ par année jusqu'au 31 mars 1992.

Le tableau suivant présente les subventions reçues en 1988-1989 par les organismes de concertation et de développement.

Subventions aux organismes régionaux de concertation

Organisme régional de concertation	Subventions de fonctionnement	Conférence	Mise au point de projets	Autres	Total
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	255 000				255 000
Bas-Saint-Laurent	260 000				260 000
Saguenay — Lac-St-Jean	260 000				260 000
Québec	260 000				260 000
Chaudière-Appalaches*	173 000	100 000[1]			273 000
Mauricie — Bois-Francs	260 000	100 000[1]			360 000
Estrie	260 000				260 000
Laurentides	260 000				260 000
Montérégie	260 000		75 000[2]		335 000
Lanaudière	260 000				260 000
Outaouais	260 000				260 000
Abitibi-Témiscamingue	260 000		75 000[2]		335 000
Côte-Nord	260 000			31 000[3]	291 000
Nord-du-Québec	260 000				260 000
AQORCD**	104 000				104 000
Total	**3 652 300**	**200 000**	**150 000**	**31 000**	**4 033 300**

1 Pour la tenue d'un sommet
2 Budget de mise au point des projets
3 Aide spécifique à la tenue du forum et du sommet
* Nouvelle région
** Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement

Les principales activités en 1988-1989

Les conférences socio-économiques

En 1988-1989, trois sommets socio-économiques ont été tenus dans les régions de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (23, 24 septembre 1988), la Côte-Nord (28, 29 octobre 1988) et le Bas-Saint-Laurent (25, 26 novembre 1988). Lors de ces sommets, le gouvernement du Québec et les intervenants du milieu se sont engagés dans la réalisation de projets de développement pour une somme totale de 325,0 M$. À la suite de ces événements, des ententes-cadres de développement ont été signées ou sont en voie de l'être par le gouvernement avec chacune des régions concernées.

Deux conférences biennales ont été réalisées, l'une dans l'Outaouais (11 février 1989) et l'autre dans les Laurentides (25 février 1989).

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Ce sommet, tenu en septembre 1988, a permis d'examiner près de 107 projets. La concertation s'est traduite par des engagements financiers de l'ordre de 118 M$, répartis de la façon suivante:

Gouvernement du Québec	
• ministères	78,7 M$
• OPDQ	13,5 M$
Milieu	13,0 M$
Autres, dont le fédéral	13,0 M$
Total:	118,2 M$

Côte-Nord

Lors de ce Sommet socio-économique régional, tenu en octobre 1988, 78 projets ont été discutés. Suite à cet événement, plus de 133,9 M$ ont été engagés dans la mise en œuvre de 87 projets et éléments de projets.

Ces engagements se répartissent de la façon suivante:

Gouvernement du Québec	
• ministères	82,5 M$
• OPDQ	8,1 M$
Milieu	22,1 M$
Autres, dont le fédéral	21,2 M$
Total:	133,9 M$

Bas-Saint-Laurent

La Conférence socio-économique du Bas-Saint-Laurent a permis de dégager les priorités de développement de la région dans plusieurs secteurs d'activité. Quatre-vingt-sept projets ont fait l'objet de discussion et le montant des engagements financiers retenus lors du Sommet s'élève à 76 M$, répartis comme suit:

Gouvernement du Québec	
• ministères	41,6 M$
• OPDQ	10,3 M$
Milieu	12,5 M$
Autres, dont le fédéral	11,6 M$
Total:	76,0 M$

D'ici la signature de l'entente, ces chiffres pourraient changer.

Les conférences biennales

Les conférences biennales ont été l'occasion de faire le point sur les projets issus des sommets socio-économiques de 1986 dans l'Outaouais et les Laurentides. Elles ont permis d'apporter les ajustements qui s'imposent aux actions en attente de réalisation dans chacune de ces régions et d'introduire de nouveaux projets s'inscrivant dans la logique des orientations retenues lors des sommets et dans le prolongement des projets négociés.

Lors de ces événements, les partenaires de la région ont arrêté les orientations de développement régional à privilégier au cours des prochaines années, utilisant alors la biennale comme une étape transitoire pour la planification de la conférence socio-économique régionale qui se tiendra normalement dans chacune de ces deux régions en 1991.

Outaouais

Dans la région de l'Outaouais, 47 projets conformes aux orientations de développement et découlant des engagements pris lors du sommet de 1986 ont été négociés.

Le total des engagements financiers qui permettront leur entière réalisation s'élève à 263,5 M$ dont 248,7 M$ sont des engagements répartis sur quatre à six ans dans le secteur des transports.

Laurentides

Dans cette région, plus de 42 projets ont été discutés et ont donné lieu à des engagements totalisant 184,9 M$. De ce montant, le secteur des transports s'accapare 142,9 M$.

La coordination interministérielle

Le Comité interministériel de concertation, où siègent les représentants de 19 ministères ou organismes centraux, avait comme premier mandat d'assurer la coordination de la préparation des engagements gouvernementaux dans le cadre des conférences socio-économiques régionales et des biennales.

À la suite de la décision ministérielle du 22 décembre 1987 portant sur la révision des limites des régions administratives, une nouvelle responsabilité

a été confiée à ce comité : celle de coordonner la mise en œuvre de cette décision.

En rapport avec ce deuxième mandat, le Comité a déposé, au cours du dernier exercice financier, deux rapports d'étape au COMPADR (juin 1988 et février 1989). Ces rapports exposent les résultats des travaux effectués dans les ministères sous la coordination de la Direction de la concertation.

Activités en préparation

La Direction de la concertation a amorcé la préparation de cinq événements majeurs qui doivent se réaliser au cours de la prochaine année : les conférences socio-économiques régionales de Chaudière-Appalaches, Mauricie — Bois-Francs et Lanaudière ainsi que les conférences biennales des régions de la Montérégie et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Enfin, la Direction est à mettre au point un outil de suivi des engagements pris lors des sommets et des biennales.

Direction de l'Entente Canada-Québec

La Direction de l'Entente Canada-Québec a été mise en place en juillet 1988 à la suite de la signature le 9 juin 1988, par les gouvernements du Québec et du Canada, d'une Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec.

L'OPDQ a été mandaté par le gouvernement du Québec pour assurer la gestion québécoise de cette entente de 820 M$.

Le rôle de la Direction de l'Entente consiste à assurer le secrétariat québécois de l'Entente et à fournir le soutien administratif nécessaire au coprésident québécois dans ses fonctions au sein du Comité de gestion. En l'occurrence, cette fonction de coprésident est assumée par le président-directeur général de l'OPDQ. Concrètement, les fonctions du Comité de gestion consistent à :

- assurer la concertation requise entre les deux gouvernements pour la conception, l'élaboration détaillée, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et projets découlant de la programmation agréée en vertu de l'Entente ;
- proposer les mesures nécessaires pour favoriser l'harmonisation des programmes et autres actions des gouvernements visant le développement économique des régions du Québec ;
- former et animer un comité consultatif pour chacune des régions de ressources, chargé de conseiller les ministres responsables de l'Entente ;
- confier l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets aux ministères et organismes appropriés de chaque gouvernement et déterminer les mandats et procédures à cet effet ;
- maintenir les registres des engagements financiers pris par chaque gouvernement pour chaque programme ou projet, et pour chaque région de l'Entente.

En 1988-1989, la Direction s'est concentrée principalement sur la diffusion d'informations sur l'Entente auprès des ministères sectoriels québécois susceptibles de présenter des programmations adaptées aux besoins des régions. Les ministères suivants ont été rencontrés : le ministère des Affaires municipales, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère du Tourisme, le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, le ministère des Affaires culturelles, le ministère des Communications et le ministère de l'Énergie et des Ressources. De juillet 1988 à mars 1989, la Direction a assuré le secrétariat québécois de 8 réunions du Comité de gestion, de 7 réunions du Sous-comité de gestion des régions de ressources, de 3 réunions du Sous-comité de gestion des régions centrales et d'une réunion de chacun des cinq Comités consultatifs des régions de ressources.

Direction des études et politiques régionales

L'OPDQ a, entre autres mandats, celui de planifier le développement régional au Québec. C'est à la Direction des études et politiques régionales qu'incombe au premier chef la responsabilité d'appuyer ces mandats par une recherche toujours plus poussée de la réalité régionale, par l'exploration de nouvelles approches du développement régional, la création de nouveaux outils et l'évaluation des impacts de certaines interventions. Les travaux menés par la Direction répondent soit à des besoins immédiats ou à des objectifs à plus long terme.

Les mandats réalisés

Plusieurs mandats ont été menés à terme en 1988-1989. Le plus important a sans doute été la participation de la Direction à la réalisation de l'Entente Canada-Québec sur le développement régional. Elle a été impliquée de près dans la négociation de cette Entente et a été à la source de plusieurs recherches reliées à son contenu : cartographie des territoires fédéraux et provinciaux d'interventions en matière de développement régional et mise à jour des interventions fédérales dans les différentes régions du Québec.

La Direction a produit, seule ou en collaboration, plusieurs documents concernant les régions du Québec destinés à être publiés: fiches techniques des régions du Québec pour fins de promotion à l'étranger, en collaboration avec le ministère des Relations internationales; fiches signalétiques de promotion des régions à l'intérieur de la province et monographie des seize régions du Québec. Enfin, deux études portant sur le développement du territoire rural et la sous-traitance ont été achevées et devraient faire l'objet de publications en 1989.

Les dossiers en progression

Une certaine continuité caractérise les recherches de la Direction des études et politiques régionales, continuité qui s'est vérifiée durant l'année 1988-1989 alors que certains dossiers sont demeurés actifs: centres de création d'entreprises, schémas d'aménagement des MRC comme outils de développement régional, outils statistiques régionaux et stratégies régionales face aux exportations. La Direction a assuré aussi le suivi des bilans socio-économiques régionaux et de certaines études subventionnées produites dans les régions.

La publication du Plan d'action gouvernemental en matière de développement régional, dont le contenu s'appuie sur plusieurs travaux de la Direction, a permis d'accélérer certaines recherches sur les milieux à économie simple, sur les régions en difficulté ou le développement technologique des régions. Par ailleurs, avec la volonté de concertation qui prend de l'ampleur dans les régions du Québec, la Direction a entrepris de revoir toute la problématique des conférences administratives régionales et d'ajuster leur rôle aux nouvelles réalités.

La planification à moyen terme

Dans une vision à moyen terme, c'est-à-dire les années 1993-1998, la Direction a amorcé une réflexion sur les grandes tendances socio-économiques qui sont susceptibles d'influencer le développement régional: la tertiarisation des économies régionales, le vieillissement démographique, l'émergence du niveau local dans le développement des régions face à la mondialisation des échanges, les régions et le développement des communications, le rôle de l'immigration, la qualité de la vie et les industries en émergence. Sous le titre général de **Horizon 93**, cette réflexion jettera les bases d'un futur plan d'action en matière de développement régional.

Secrétariat et communications

Rôle du Secrétariat

Le Secrétariat de l'OPDQ assure le soutien de la régie interne de l'Office et le suivi de ses décisions. Il coordonne les relations interministérielles de l'organisme et est responsable des relations avec ses différentes clientèles. Le Secrétariat assume également la responsabilité du Service des communications. Il est aussi responsable de l'accès à l'information dans l'organisme; ce mandat lui est confié en regard de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., C. A-2.1). De plus, le Secrétariat joue un rôle important dans l'organisation et la tenue d'activités de relations internationales, telles que des rencontres avec des délégations extérieures. Enfin, il est responsable de l'application de la loi sur la langue française dans l'organisme.

Activités du Service des communications

Sous la responsabilité du secrétaire de l'Office, le Service des communications a eu pour principales préoccupations, en cours d'année, de promouvoir les activités de l'OPDQ découlant du Plan d'action du gouvernement du Québec en matière de développement régional et d'assurer la visibilité de l'OPDQ en tant qu'organisme partenaire dans le développement économique des régions.

Édition

Au cours de l'année, le Service des communications a assuré l'édition de divers documents qui s'insèrent dans le cadre de ses trois collections: *Dossiers de développement régional*, *Bilans socio-économiques régionaux et Ententes-cadres de développement*. De plus, le Service a édité le Plan d'action en matière de développement régional, dont le premier tirage a été de 5000 exemplaires. Dès la mi-novembre 1988, une réimpression du document à 5000 exemplaires a été nécessaire pour répondre à la demande.

L'OPDQ a publié aussi, de façon sporadique, un bulletin intitulé: *L'OPDQ vous informe*. Ce bulletin poursuit un double objectif: faire part des décisions gouvernementales touchant le développement des régions et donner un aperçu des activités de l'OPDQ. Depuis avril 1988, deux numéros du bulletin ont été produits.

Voici, en résumé, la liste des documents que le Service des communications a publié au cours de l'année 1988-1989:

À l'heure de l'entreprise régionale, Plan d'action en matière de développement régional, Québec, OPDQ, 1988, 90 p.

Collection « Dossiers de développement régional »

— *Profil statistique des régions du Québec*, par Michel Therrien et Sylvie Gingras, Québec, OPDQ, 1988, 141 p.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Office de planification et de développement du Québec

Organisation administrative supérieure

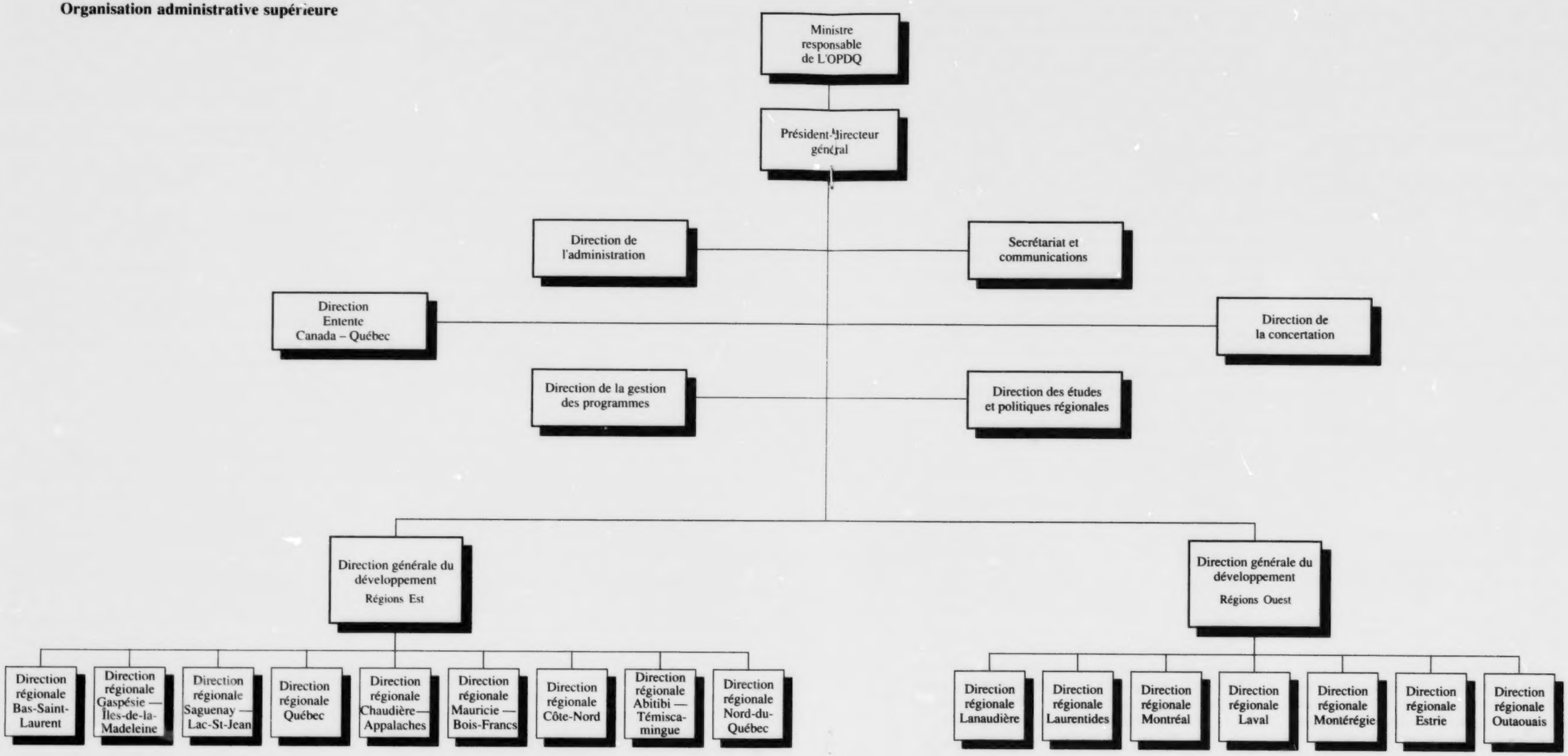

Collection « Bilans socio-économiques régionaux »

— *Bilan socio-économique 1986, région de l'Outaouais*, par Gisèle Beauvais, Québec, OPDQ, 1988, XIV, 38 p.

— *Bilan socio-économique 1987, région des Laurentides*, par Jean Saintonge, Québec, OPDQ, 1988 XV, 55 p.

— *Bilan socio-économique 1988, région de Lanaudière*, par Loraine Tellier-Cohen, Québec, OPDQ, 1988, XIV, 64 p.

Collection « Ententes-cadres de développement gouvernement - régions »

— *Entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de la Montérégie*, 1987-1991. Engagements. OPDQ, 1988, 64 p.

L'OPDQ vous informe :

No 5 : *Plan d'action en matière de développement régional*, version française et anglaise, octobre 1988, 4 p.

No 6 : *Les vingt ans de l'OPDQ*, décembre 1988, 4 p.

Enfin, le Service des communication a entrepris, en septembre 1988, la réalisation de seize fiches régionales d'information. Ces fiches visent à présenter un portrait d'ensemble des régions du Québec accompagné des données statistiques pertinentes. Les textes ont été préparés conjointement par les Directions régionales de l'Office, la Direction des études et politiques régionales et le Service des communications.

Information et relations publiques

Les activités de relations publiques du Service des communications ont été marquées en 1988-1989 par l'organisation conjointe OPDQ-Université de Sherbrooke d'un colloque d'envergure provinciale portant sur le développement technologique et le développement des régions du Québec. Ce colloque, prévu pour les 10 et 11 mai 1989, se tiendra à l'Université de Sherbrooke. Il vise à évaluer les éléments du développement technologique les plus favorables au développement des régions du Québec. Le Service des communications siège au Comité des communications chargé d'assurer l'organisation logistique et matérielle du colloque, ainsi que les activités de relations publiques. Ce Comité relève du Comité exécutif où siège le secrétaire de l'OPDQ.

Cet événement s'inscrit dans le cadre d'une série de colloques annuels qui traitent, à l'échelle du Québec, des grandes préoccupations en matière de développement régional et qui se déroulent dans différentes régions du Québec. Le premier de ces colloques s'était déroulé en octobre 1987 à l'Université du Québec à Rimouski, et il avait pour thème le financement du développement régional.

Le Service des communications a également assuré en 1988-1989 l'organisation de conférences de presse qui ont porté sur l'annonce d'interventions reliées au développement régional. Il a en outre été responsable du lancement du nouveau Plan d'action du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Intitulé *À l'heure de l'entreprise régionale*, ce document a été publié en octobre 1988. Le Service des communications a également collaboré activement à l'organisation logistique de la conférence de presse tenue à Québec et dans sept autres localités du Québec le 9 juin 1988 et portant sur l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec. Il a participé à d'autres activités de communications, notamment dans le cadre de l'organisation de conférences socio-économiques, de conférences biennales et de signatures d'ententes-cadres gouvernement-régions.

En matière de publicité, afin de faire connaître à une plus vaste clientèle le rôle de l'OPDQ et ses deux programmes d'aide financière, le FDR et le PECEC, des annonces publicitaires et des publi-reportages ont été insérés en cours d'année dans divers médias d'information, notamment dans des hebdomadaires régionaux et des revues spécialisées.

Avec la même préoccupation d'informer les clientèles cibles de l'OPDQ, le Service des communications a été associé à l'organisation de deux expositions régionales et d'une exposition à caractère provincial. En voici la liste :

— le Salon Info-Services Plus de Gaspé (12 au 15 mai 1988) ;

— le Salon de la PME à Hull (25 octobre 1988) ;

— le Salon de la PME de Montréal (30 et 31 octobre 1988).

Par ailleurs, la promotion et l'information relatives aux deux programmes d'aide financière de l'OPDQ ont été assurées par la production de communiqués de presse touchant un nombre important de projets financés par l'OPDQ.

Au cours de l'année 1988-1989, le Service des communications a assuré la production d'un vidéo institutionnel ayant pour titre : *L'OPDQ, pour le développement des régions*. Ce vidéo illustre le rôle, les mandats et les préoccupations de l'OPDQ en matière de développement régional.

De plus, le Service des communications a participé à l'organisation de sept mini-conférences au cours de l'année 1988-1989. La tenue de cette activité interne a permis à des représentants de l'Office, ayant assisté à des colloques ou à des congrès, de présenter

leurs exposés au personnel de l'Office intéressé par les différents sujets.

Enfin, le Service des communications a été appelé à fournir un soutien logistique à la Fondation de l'entrepreneuriat dans le cadre de l'organisation de son colloque annuel.

Direction générale du développement des régions

La direction générale du développement a comme mandat général :

- de promouvoir le développement régional par l'amélioration des connaissances du Québec et des régions, l'élaboration de problématiques et de bilans pour les régions du Québec, l'inscription des priorités régionales dans la programmation des ministères, la réalisation d'études sur des projets ayant un impact régional important ;
- d'harmoniser le développement régional par une meilleure connaissance du milieu, la consultation, la coordination et la concertation entre les agents du milieu, entre les partenaires gouvernementaux et entre le milieu et le gouvernement ;
- d'assurer la réalisation de plans, de programmes et de projets de développement régional par l'administration du Fonds de développement régional, du Programme expérimental de création d'emplois communautaires et la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des sommets régionaux et des contrats de relance.

Plus spécifiquement, la Direction générale du développement des régions assume la direction, la coordination et l'harmonisation des actions des directions régionales de l'Office. Elle assure également un lien administratif entre le bureau du président-directeur général et ces dernières.

Aussi, elle maintient des liens étroits et continus avec l'ensemble des directions centrales de l'Office et les autres partenaires gouvernementaux afin d'assurer une meilleure coordination institutionnelle et interministérielle.

Partage des responsabilités

Au niveau de la coordination des opérations régionales, le territoire québécois a été scindé en deux grandes unités administratives : la Direction générale du développement, régions Est comprend les directions régionales suivantes : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, Saguenay — Lac-Saint-Jean, Québec, Chaudière-Appalaches, Mauricie — Bois-Francs, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, et la Direction générale du développement, régions Ouest comprend les directions régionales suivantes : Lanaudière, Laurentides, Montréal, Laval, Montérégie, Estrie et Outaouais. Le partage des régions s'est effectué en tenant compte de l'importance de la grande région de Montréal, de la région de la Capitale et des affinités naturelles des régions entre elles.

Par ce nouveau partage de responsabilités, le président-directeur général dispose des services de deux adjoints supervisant l'ensemble des interventions opérationnelles de l'Office dans les régions. Ce partage de responsabilités s'inscrit dans la volonté de l'institution de fournir un support accru au développement des régions du Québec, base fondamentale de son action.

On trouvera dans le prochain chapitre l'essentiel des activités des différentes directions régionales.

Chapitre 3: Activités des directions régionales

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Au cours de ses trois ans et demi d'opération, la Direction régionale Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine s'est solidement implantée dans la région. Entre autres, la participation de la Direction à la Conférence socio-économique régionale, dont le Sommet s'est tenu les 23 et 24 septembre 1988, a contribué à stimuler la concertation dans le milieu. Cette démarche a constitué l'événement majeur de l'année, bien que la Direction ait mené à bien d'autres mandats importants.

Les rôles et les mandats de la Direction régionale consistent à assurer:

- le soutien technique et financier à des initiatives de développement des divers agents du milieu;
- un support technique à l'organisation de la Conférence socio-économique de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine;
- la coordination de l'action des ministères en région;
- une présence plus importante de l'OPDQ dans la région par l'ajout des ressources humaines additionnelles.

Connaissance du milieu régional

L'élaboration de la Conférence socio-économique régionale a particulièrement contribué à améliorer la connaissance du milieu, de ses potentiels et de ses contraintes. A cet égard, les travaux effectués par les tables sectorielles ont fait ressortir les caractéristiques des dix principaux secteurs d'activité de la région. De plus, la Direction compile actuellement les éléments d'information nécessaires à la production d'un bilan socio-économique plus élaboré.

Concertation gouvernement-région

La Direction a participé activement aux activités reliées à la Conférence socio-économique régionale, et ce, à toutes les étapes du processus. Ainsi, des 400 projets présentés aux colloques de zones tenus dans les six MRC de la région, 150 ont été présentés par les intervenants régionaux lors du Forum régional de Gaspé en juin 1988. Finalement, une centaine de projets ont été jugés prioritaires et ont fait l'objet d'une présentation au gouvernement du Québec à l'occasion du Sommet de Carleton, en septembre 1988. L'Office travaille actuellement à la préparation du contenu de l'Entente-cadre qui viendra préciser les engagements retenus lors du Sommet. La signature de cette Entente est prévue pour le mois d'avril 1989.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, l'Office est intervenu dans 49 projets pour un montant total en subventions de 2,3 M$.

Les projets reliés à l'implantation de systèmes d'approvisionnement en eau potable pour l'industrie des pêches et aux aménagements récréo-touristiques ont surtout retenu l'attention.

Grâce à son volet de développement en milieu rural, le FDR a aussi permis l'embauche ou le maintien de quatre agents de développement dans la région. Ces agents fournissent un soutien technique essentiel au développement de la région.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

L'engagement de deux analystes a permis à la Direction régionale de poursuivre ses efforts en vue de l'administration autonome du programme par la région.

Au cours de l'année 1988-1989, six nouveaux projets ont reçu l'appui du PECEC pour une somme de 0,5 M$, ce qui a engendré des investissements totaux atteignant 3,7 M$. Ces données sont cependant intégrées, pour la dernière année, dans le rapport d'activités du programme PECEC de la région du Bas-Saint-Laurent.

Bas-Saint-Laurent

Les actions de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent ont porté principalement sur les activités reliées à la Conférence socio-économique et à l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions.

Connaissance du milieu régional

Afin d'améliorer, de mettre à jour et de diffuser les connaissances que la Direction régionale possède sur la région, celle-ci participe à des activités et événements de représentation: colloques, rencontres ponctuelles avec des promoteurs, étudiants, clubs sociaux. Elle produit ou collabore à la production de textes synthèses sur le portrait socio-économique de

la région; elle effectue une mise à jour annuelle du bilan socio-économique régional sous forme de dépliant; elle participe à la rédaction des textes reliés à l'Entente-cadre de développement et à l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des régions; enfin, elle produit des avis techniques sur des politiques ou des programmes gouvernementaux. De plus, la Direction régionale participe à divers comités de travail touchant par exemple le suivi des projets d'Hydro-Québec et le développement de la zone périphérique Bic — Saint-Fabien.

Activités de concertation

Une des principales activités de concertation que la Direction régionale maintient avec le milieu et ses représentants est sa participation à toutes les assemblées du conseil d'administration et aux activités publiques du Conseil régional de développement du Bas-Saint-Laurent. De plus, la Direction régionale maintient des liens avec les organismes représentatifs des intérêts du milieu comme les chambres de commerce, les associations touristiques régionales (ATR), les groupes de soutien aux initiatives-jeunesse et les commissariats industriels.

Plus particulièrement, en 1988-1989, les activités de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent ont surtout été marquées par la tenue du Sommet socio-économique régional qui a eu lieu les 25 et 26 novembre 1988 à Rivière-du-Loup.

Tout au long de l'année, la tenu de la Conférence a mobilisé une grande partie des ressources de la Direction régionale dont les principales tâches ont consisté à:

- conseiller les promoteurs dans la présentation des projets déposés aux colloques de zone;
- participer aux rencontres du Comité d'orientation de la Conférence;
- participer aux rencontres de préparation des huit Colloques de zones et du Forum régional;
- collaborer à la rédaction du cahier du Sommet et des fiches des projets retenues lors du Forum;
- collaborer à la logistique du Forum et du Sommet;
- préparer le texte de l'Entente-cadre de développement entre le gouvernement et la région.

La Conférence socio-économique a aussi nécessité un travail de coordination interministérielle qui a permis d'établir la part et le financement de chaque ministère et organisme concernés. L'OPDQ a collaboré avec chacun de ces ministères pour la rédaction et la révision des fiches techniques de l'entente gouvernement-région à partir des projets retenus lors de la Conférence. Jusqu'ici l'OPDQ et chaque ministère maître d'œuvre de projets poursuivent leurs efforts pour la concrétisation des engagements pris lors du Sommet.

Résultat: 108 projets furent présentés à la Conférence si l'on tient compte des projets comportant plusieurs volets parmi les 97 dossiers déposés. Ceux-ci étaient regroupés en 11 secteurs dont la ventilation du nombre de projets déposés, par ordre d'importance, se traduit comme suit: tourisme, plein air et récréation (41), agriculture, pêcheries et alimentation (15), culture (12), éducation (12), industrie, commerce et développement des technologies (10), santé et services sociaux (8), foresterie (4), environnement (2), communication (2), développement de l'emploi (1), transport (1).

Par ailleurs, la Direction régionale assure la représentation québécoise au sein du Comité régional de concertation et de coordination chargé de la gestion de l'Entente-cadre auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions, signée en juin 1988 entre les gouvernements provincial et fédéral. Une somme de 210 M$ est prévue à l'Entente pour l'Est-du-Québec.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'année, 25 projets ont reçu l'appui financier du FDR pour un montant de près de 1,5 M$ et ont engendré des investissements d'un peu plus de 3,6 M$.

Les réalisations les plus significatives ont été:

- la construction du Centre de santé holiste de Pohénégamook;
- l'achat d'un extracteur d'huile et de produits végétaux par l'Université du Québec à Rimouski et le Conseil économique d'Amqui;
- la construction de la Maison du tourisme à La Pocatière;
- l'achat du bateau d'excursion *le Samuel de Champlain* par la Société Linéenne inc.

De plus, par son volet de développement en milieu rural, le FDR a permis l'embauche d'un agent de développement dans chacune des huit MRC de la région. Ces agents viennent s'ajouter aux ressources déjà disponibles dans les Corporations de développement économique.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

En ce qui concerne la gestion du Programme expérimental de création d'emplois communautaires, l'impact du changement de délimitation territoriale

des régions s'est fait sentir encore cette année. En effet, la Direction du Bas-Saint-Laurent dessert aussi la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine en ce qui a trait à l'acceptation des projets et au traitement du versement des subventions. Toutefois, l'analyse et le suivi des projets est fait dans la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine.

En 1988-1989, le PECEC a contribué pour 2,1 M$ à l'implantation ou l'expansion de 21 entreprises, dont six sont situées dans la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine. La réalisation de ces projets prévoit la création de 174 emplois permanents et a engendré des investissements totaux de plus de 15 M$.

Parmi les projets les plus significatifs pour le Bas-Saint-Laurent, il convient de souligner:

— le démarrage de l'entreprise Uniquartz inc. de Saint-Jean-Vianney, qui procède à l'extraction à ciel ouvert d'une mine de silice;

— l'expansion de Meubles Carmond inc., entreprise de design et de fabrication de meubles haut de gamme;

— l'expansion du centre coopératif de loisirs et de sports de Val-Neigette, modernisation des équipements du centre de ski;

— le démarrage de la Tannerie de Saint-Pascal, industrie de finition du cuir à souliers.

Saguenay — Lac-Saint-Jean

La Direction régionale du Saguenay — Lac-Saint-Jean a toujours été associée étroitement aux grands dossiers régionaux, en partenariat avec ses divers interlocuteurs. Sans négliger les relations fréquentes avec les représentants des communautés locales, la Direction participe activement aux efforts qui sont déployés en région par les agents du gouvernement et du milieu pour stimuler la concertation et l'identification de priorités de développement régional. À cet égard, le rôle de trait d'union entre le milieu et l'État constitue l'un des fondements des mandats de l'Office dans cette région.

Connaissance du milieu régional

La Direction a poursuivi, en 1988, la rédaction de la deuxième édition du bilan socio-économique régional, dont la publication viendra alimenter les travaux préparatoires à la prochaine Conférence socio-économique. Grâce à des liens soutenus avec les partenaires régionaux, la synthèse des connaissances régionales a également été utilisée pour la préparation de propositions d'orientations devant être soumises aux différents intervenants du milieu dans le cadre de la démarche de l'Entente Canada-Québec sur le développement des régions.

Activités de concertation

Les membres de la Conférence administrative régionale ont participé activement aux travaux des différentes tables sectorielles permanentes, administrées par le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD). Des représentants des ministères sectoriels y agissent à titre de personnes ressources dans leur champ d'activité. L'OPDQ participe aux travaux de l'ensemble de ces tables régionales qui regroupent près de 200 intervenants de différentes provenances géographiques et de secteurs d'activité très diversifiés. Ces relations multidisciplinaires ont permis à la Direction régionale de préparer efficacement la Rencontre annuelle de concertation entre le gouvernement du Québec et le CRCD. Cet événement, le premier du genre dans la région, a permis de constater les effets positifs de la Conférence biennale de l'année précédente. Ces différentes activités de concertation occupent désormais une grande place dans les discussions des intervenants gouvernementaux lors des rencontres de la Conférence administrative régionale (CAR). Enfin, les préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec se sont intensifiés au cours de l'année, mettant à profit les travaux des membres de la CAR ainsi que des autres partenaires gouvernementaux.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Plus d'une vingtaine de projets ont reçu l'aide du FDR au cours de l'année, pour une somme de près de 3,2 M$ en subventions. Ces projets ont nécessité des investissements dépassant 11 M$ dans des champs d'intervention variés. L'appui financier du FDR a, entre autres, contribué à doter l'Université du Québec à Chicoutimi d'équipements plus modernes et plus efficaces pour stimuler la recherche en foresterie et en génétique des populations.

Le Fonds de développement régional a également contribué, entre autres, au financement des projets suivants:

— l'implantation d'un centre de production spécialisé pour la ouananiche, à Saint-Félicien;

— la consolidation des équipements des centres récréo-touristiques de Saint-Gédéon de Pointe-Racine à Mistassini et du Cépal à Jonquière et Roberval;

— l'expérimentation de méthodes d'irrigation des bleuetières pour consolider l'industrie du bleuet;

— une étude sur la gestion des eaux usées;

— le développement du village historique de Val-Jalbert;

— la construction d'un motel industriel à Dolbeau.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Quinze projets ont été acceptés, après analyse, dans le cadre du programme PECEC. Le Comité d'approbation des projets de la Conférence administrative régionale a ainsi autorisé ou recommandé l'autorisation pour près de 1 M$ en subvention. Les projets subventionnés ont nécessité des investissements totaux atteignant un peu plus de 8,4 M$ et prévoient la création de 127 emplois permanents.

Ces projets ont permis l'implantation de complexes de production horticole spécialisée, notamment dans les piments rares et les champignons. Un bon coup de pouce a favorisé aussi le démarrage d'une entreprise spécialisée dans le développement de produits à contenu technologique, mis au point dans les alumineries de la région, de même que l'expansion d'une entreprise manufacturière spécialisée dans l'étirage à froid de profilés d'aluminium (Spectube).

Québec — Chaudière-Appalaches

À maints égards, l'année 1988-1989 a été exceptionnelle pour la Direction régionale de Québec. Le succès du programme PECEC s'est maintenu et le volume de dossiers traités au FDR a augmenté d'une façon substantielle. Il faut signaler, en outre, une participation importante aux travaux de préparation de la Conférence socio-économique de la région de Chaudière-Appalaches.

Activités de concertation

Afin d'alimenter la préparation de la Conférence socio-économique de Chaudière-Appalaches, un profil de la région a été publié, en collaboration avec les différents ministères et organismes concernés. Cette activité intersectorielle a favorisé les échanges au sein de la Conférence administrative régionale, une tribune nouvellement instaurée dans la région de Québec. Cette dernière a été convoquée à cinq reprises au cours de l'année 1988-1989.

La Direction de Québec — Chaudière-Appalaches a également été associée très étroitement à la concertation et au développement régional, notamment par sa collaboration à la confection du plan de développement touristique de la région, par son appui au Centre de création et d'expansion d'entreprises, sa participation à l'étude sur le Centre municipal des congrès de Québec et sa collaboration à plusieurs colloques et autres événements semblables.

Enfin, dans le secteur de Charlevoix, la Direction régionale a apporté un support technique au Comité consultatif relié à l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions. En effet, la région de Charlevoix, pour les fins de l'Entente, est rattachée aux régions dites de ressources.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développemment régional

L'année 1988-1989 a permis l'intervention du Fonds de développement régional dans plus d'une centaine de projets, ce qui représente une amélioration appréciable par rapport à l'année précédente. Le montant des subventions accordées s'est élevé à un peu plus de 5,0 M$, soit 3,6 M$ pour la région de Québec et 1,4 M$ pour la région de Chaudière-Appalaches.

Au nombre des projets subventionnés, il faut mentionner: les motels industriels de Thetford-Mines, de Disraéli et de Saint-Joseph-de-Beauce, l'incubateur industriel de Saint-Malo, le parc technologique du Québec métropolitain, la mise en valeur du moulin des Jésuites à Charlesbourg, la mise en valeur, dans Charlevoix, des anciens chantiers de construction des goélettes de Saint-Joseph-de-la-Rive et de la papeterie Saint-Gilles, ainsi que les travaux routiers pour l'accès au parc régional des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Au cours de l'année 1988-1989, la Direction régionale a traité 47 nouveaux projets d'investissement sur le territoire de la région. Ces interventions ont nécessité une participation de l'OPDQ de l'ordre de 3,1 M$. Les investissements totaux sont de l'ordre de 26,3 M$ et prévoient la création de 362 emplois au cours des deux prochaines années.

En plus de participer à la réalisation de ces projets, la Direction régionale de Québec a maintenu ses liens avec les divers intervenants socio-économiques de la région.

Mauricie — Bois-Francs

Une grande partie des activités de la Direction régionale a été consacrée à la préparation et à la tenue de la Conférence socio-économique régionale.

Connaissance du milieu régional

L'activité la plus significative a été la réalisation d'une série de documents de support dans le cadre de la Conférence socio-économique régionale. À cet effet, il faut souligner la publication de profils sur l'état de situation de chacune des dix MRC de la région et le *Document synthèse régional*. Ces publications ont été réalisées en collaboration avec les divers partenaires gouvernementaux.

Activités de concertation

Les différentes étapes de la Conférence socio-économique ont fourni le cadre d'intervention dans ce domaine. Ainsi, le personnel de la Direction régionale a assuré la présence active de l'Office tant au comité d'orientation et au comité de gestion qu'aux huit groupes de travail sur les secteurs prioritaires.

Les ministères représentés à la Conférence administrative régionale ont aussi été étroitement associés à toutes ces actions en participant aux groupes de travail et en fournissant les avis ministériels sur les 93 projets retenus au Forum.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional a financé 17 projets pour un montant de plus de 1,7 M$. Ces apports ont suscité des investissements de près de 2 M$. Les interventions du FDR ont contribué à diminuer les disparités intrarégionales et ont favorisé la mise en valeur des particularités de la Mauricie — Bois-Francs. À titre d'exemple, il faut citer:

- l'agrandissement du Parc Marie-Victorin à Kingsey Falls;
- l'acquisition et l'aménagement d'un édifice communautaire dans les Bois-Francs;
- les motels industriels de Plessisville, Shawinigan-Sud et Saint-Luc;
- le traitement d'eau Vyredox à Trois-Rivières-Ouest;
- les aménagements pour la tenue du Championnat mondial de baseball à Trois-Rivières;
- le développement de la base de Plein air Carrefour à L'Avenir;
- le théâtre Parminou;
- le bâtiment de la radio attikamekw à Weymontachie.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Dans le cadre de ce programme, il y a eu approbation de 13 projets qui ont nécessité une aide financière de 0,6 M$. Ces projets ont engendré des investissements globaux d'environ 7,7 M$ et prévoient la création de 142 emplois permanents.

Parmi les principaux projets, il faut mentionner:

- Gytech de Grand-Mère, qui se spécialise dans le placage électrique et la fonderie électronique;
- Fonderie RAM de Shawinigan, qui traite l'acier inoxydable;
- Camions à incendie Phoenix inc. de Drummondville, qui fabrique des camions-pompes;
- Poissonnerie Neufchatel de Plessisville, spécialisée dans l'élaboration de mets à base de fruits de mer;
- Chev'Hair inc. de Saint-Barnabé, spécialisé dans la fabrication de mèches et de démonstrateurs de colorants à cheveux.

Estrie

Rôle et principaux mandats

La Direction régionale, forte de sa position de point de convergence d'une masse d'informations socio-économiques et de point de chute de la Conférence administrative régionale (CAR), est à la fois à l'écoute et au service des entreprises et des organismes du milieu pour appuyer leurs projets de développement. La Direction régionale joue également un rôle majeur dans la diversification économique des zones périphériques.

De plus, la Direction régionale assure une présence constante auprès de corps intermédiaires et d'organismes de développement comme: l'Association des commissaires industriels de l'Estrie, les Chambres de commerce, la Maison régionale de l'industrie, les Corporations de développement économique, l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie et divers organismes de financement et de consultation.

Avec la tenue du prochain Sommet socio-économique, prévu pour l'automne 1990, la Direction régionale participe aux discussions et porte une attention particulière aux questions de formation et de développement technologique, deux défis majeurs pour les entreprises à l'horizon des années 1990.

Connaissance du milieu régional

La région de l'Estrie, avec un territoire de 8 563 km^2, concentre une population d'environ 257 000 personnes réparties dans plus de 125 municipalités, regroupées dans sept MRC.

Deux caractéristiques, entre autres, identifient la problématique estrienne. D'une part, plus de 70 % de la population est concentrée dans l'ouest de la région, c'est-à-dire dans les MRC de Sherbrooke, Memphrémagog et Val-Saint-François, ce qui assure une forte activité économique à cette partie du territoire régional.

D'autre part, bien que l'économie de l'Estrie touche 18 secteurs manufacturiers différents par rapport à un total de 20 identifiés pour l'ensemble de l'économie québécoise, plusieurs zones urbaines sont tribu-

taires d'un seul gros employeur ou d'entreprises d'un même secteur manufacturier.

La Direction régionale considère important de poursuivre ses efforts pour approfondir sa connaissance du milieu et identifier des solutions pouvant améliorer cette situation. Parmi les dossiers relatifs à la connaissance régionale, il convient de souligner:

- le Bilan socio-économique: la Direction régionale assure la rédaction du Bilan socio-économique de l'Estrie qui devrait être diffusé au cours de l'année 1989-1990.
- la table de concertation: cette table regroupe les différents ministères et organismes gouvernementaux à caractère économique et favorise, notamment, l'échange d'informations sur l'économie estrienne.
- le guichet unique: il s'agit d'un regroupement des divers ministères et organismes gouvernementaux à caractère économique pour répondre simultanément à la clientèle. Le « guichet » permet d'orienter les interventions et de bonifier les projets de développement.

Activités de concertation

Rencontre annuelle de concertation de l'Estrie

La première rencontre annuelle de concertation régionale s'est tenue à Sherbrooke, en septembre 1988. Elle regroupait les membres du conseil d'administration de l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie, les membres du caucus ministériel estrien et les membres de la Conférence administrative régionale.

Cette rencontre annuelle a été l'occasion privilégiée pour faire le bilan des réalisations de l'année et pour présenter les grandes lignes des plans d'action des différents partenaires régionaux.

Forum sur l'avenir du travail en Estrie

La Direction régionale a participé activement, en tant que membre du Comité aviseur, à la mise sur pied du Forum sur l'avenir du travail en Estrie, qui doit se tenir en avril 1989. Ce forum vise à sensibiliser les intervenants de l'Estrie à la question de l'emploi et à les engager dans une première démarche de réflexion en vue de la préparation du Forum national de novembre 1989.

Colloque sur le développement technologique et le développement des régions

En tant que membre du Comité organisateur et du sous-comité de contenu, la Direction régionale a contribué directement à la rédaction d'un document de réflexion à l'intention des participants et à la mise en place des éléments nécessaires à la tenue du Colloque prévue en mai 1989. Ce colloque a pour principal objectif d'évaluer les éléments du développement technologique les plus favorables au développement des régions du Québec.

Coordination interministérielle

Le dossier de la ligne hydro-électrique Nicolet-Des-Cantons en direction du Maine aux États-Unis a exigé un travail important de coordination interministérielle. La CAR a, conséquemment, apporté ses commentaires, opinions et avis portant sur ce projet d'Hydro-Québec.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

En 1988-1989, le Fonds de développement régional a contribué au financement de 24 projets pour 1,8 M$, soit 34 % du coût total de l'ensemble de ces projets, qui est d'environ 5 M$.

Les projets les plus significatifs sont:

- l'économie de la Haute-Beauce (Maison du granit) 112 500 $
- le Parc de la gorge de Coaticook 405 060 $
- le Centre d'arts d'Orford 490 000 $

Les dossiers relatifs à l'observatoire et au parc du Mont Mégantic et ceux reliés au développement technologique, en particulier la micro-électronique, ont nécessité des efforts soutenus qui devront être poursuivis au cours de la prochaine année.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)

Le Comité d'approbation de projets (CAP) du PECEC a traité et approuvé 33 projets pour des subventions totalisant près de 1,6 M$, sur des investissements globaux de près de 11,2 M$, prévoyant ainsi la création de 255 emplois.

Ces interventions ont permis de consolider les acquis dans différents secteurs comme celui du bois, de la transformation du métal et du granit, dans le contexte du libre-échange.

Montréal

En 1988-1989, la Direction régionale de Montréal a concentré ses efforts autour de plusieurs objectifs principaux, soit l'amélioration de la connaissance régionale, l'élaboration des orientations et des priorités régionales, la concertation avec le milieu, la coordination interministérielle et la gestion des programmes.

Pour réaliser ces objectifs, la Direction régionale a effectué des études et des travaux de recherche, a préparé et a assuré le suivi de certains dossiers à caractère régional, métropolitain et international, et a financé ou a participé au financement de plusieurs projets de développement. De plus, elle a poursuivi son aide aux Corporations de développement économique et communautaire (CDEC), au Comité de relance de l'économie et de l'emploi du sud-ouest de Montréal (CREESOM) à la Société du Centre de conférences internationales de Montréal (SCCIM), etc.

Connaissance du milieu régional

Pour atteindre ces objectifs, la Direction régionale a réalisé ou soutenu la réalisation des travaux suivants:

- le Bilan socio-économique 1987 de la région de Montréal;
- l'étude de faisabilité du Centre de conférences internationales de Montréal, en collaboration avec Secor inc.;
- l'étude sur les conséquences économiques résultant des activités engendrées par les déplacements interréseau dans la région métropolitaine de Montréal, en collaboration avec Somer inc.;
- l'élaboration du devis d'étude concernant le projet d'écluse de Rivière-des-Prairies;
- un rapport diagnostique réalisé pour le compte du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi du Sud-Ouest de Montréal (CREESOM). Ce dossier couvre les différents aspects démographiques économiques et spatiaux de plusieurs quartiers situés dans le Sud-Ouest de Montréal;
- un avis sur le mémoire portant sur le transport dans la région de Montréal;
- un avis sur l'impact des recommandations du rapport Picard sur la région métropolitaine de Montréal;
- un état de situation sur le projet d'implantation de l'Agence spatiale canadienne à Montréal;
- un rapport synthèse sur le projet de la Maison des régions du Québec.

Enfin, en 1989-1990, la Direction régionale travaillera à l'élaboration, en collaboration avec les intervenants régionaux, d'un dossier sur les priorités et les orientations du développement régional à Montréal.

Activités de concertation

Sur le plan de la concertation, La Direction régionale a:

- participé aux travaux du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi du Sud-Ouest de Montréal (CREESOM);
- assuré le secrétariat exécutif et technique de CREESOM;
- élaboré, de concert avec les intervenants régionaux, le bilan du suivi des mesures de relance de l'Est de Montréal;
- assuré le secrétariat exécutif et technique de la Société du Centre de conférences internationales de Montréal (SCCIM);
- participé au Comité de la Chambre de Commerce de Montréal sur le Centre d'information des affaires de Montréal;
- participé aux réunions du Conseil d'administration du Vieux-Port de Montréal.

Coordination interministérielle

Le suivi des grands projets de développement de la région de Montréal et des projets financés par le FDR et le PECEC a nécessité sept réunions de la Conférence administrative régionale (CAR) de Montréal.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'année financière 1988-1989, le Fonds de développement régional a participé au financemement de six projets qui ont reçu des subventions totalisant plus de 1,8 M$. La réalisation de ces projets entraînera des investissements de 7,5 M$. Parmi les plus importants, il faut noter:

- insectarium au Jardin Botanique de Montréal;
- restauration des espaces de conditionnement physique de YWCA de Montréal;
- Société du Centre de conférences internationales de Montréal (SCCIM);
- Société de promotion et de concertation socio-économique de l'Est de Montréal.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Le comité d'approbation de projets du programme PECEC a accepté, au cours de l'exercice budgétaire 1988-1989, 44 projets qui ont bénéficié d'un montant total de 3,6 M$. Ces subventions ont suscité des investissements de plus de 25 M$ et prévoient la création de 637 emplois permanents.

Parmi les 44 projets acceptés, 27 ont permis la création de nouvelles entreprises alors que les autres sont des projets d'expansion d'entreprises déjà existantes. La très grande majorité de ces projets, soit 92 %, se retrouvent dans le secteur manufacturier.

Sept projets subventionés sont situés dans le territoire de l'Est de Montréal, ce qui a permis la création de 86 emplois permanents dans cette zone fortement affectée par le chômage. Une de ces entreprises attire davantage l'attention à cause du montant global investi (2,5 M$) et de son caractère innovateur dans la fabrication de composante de meubles pouvant concurrencer de façon notable les importations des États-Unis.

L'OPDQ a accordé, en 1988-1989, une aide financière aux Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) de trois quartiers défavorisés de Montréal, soit Pointe Saint-Charles, Hochelaga-Maisonneuve et Centre-Sud. En effet, 375 000 $ ont été affectés au fonctionnement de ces trois corporations et 300 000 $ pour le budget du Fonds régional d'investissement (FRI), dont le but est de favoriser le démarrage ou l'expansion de petites entreprises.

Laurentides

Connaissance du milieu régional

Les activités de la Direction régionale, dans ce domaine, ont porté sur quatre dossiers majeurs, soit :

— le Bilan socio-économique des Laurentides

Ce document, dont la rédaction avait été commencée en 1987-1988, a été publié en mars 1989.

— le dossier de la sous-traitance industrielle

La Direction régionale a participé à un comité interrégional sur la sous-traitance. Le travail de ce comité aboutira en 1989-1990 à la publication, par l'Office, d'un document qui fera partie de la Collection « Dossiers de développement régional ». La publication inclura le rapport d'analyse sur la situation de la sous-traitance dans les Laurentides.

— le projet d'étude sur le libre-échange

La Direction régionale a participé à l'élaboration d'un projet de recherche interrégionale portant sur les possibilités de développement qu'offre le libre-échange aux régions des Laurentides, de Lanaudière et de la Mauricie — Bois-Francs.

— l'Étude du Grideq

La Direction régionale a participé au Comité de gestion de l'étude du Grideq portant sur les interrelations entre les entreprises de diverses régions.

Activités de concertation

Coordination interministérielle

La Conférence administrative régionale (CAR) s'est réunie à plusieurs reprises pour discuter principalement de la finalisation des engagements de la Conférence socio-économique d'avril 1986 et de la préparation de la Conférence biennale des Laurentides en février 1989. La Conférence administrative régionale a également été saisie de l'Entente fédérale-provinciale sur le développement économique des régions du Québec et du Plan d'action en matière de développement régional. Issus de la Conférence administrative, quatre comités interministériels ont poursuivi leurs efforts pour concrétiser les engagements de la Conférence socio-économique d'avril 1986.

Parallèlement, deux rencontres interministérielles dans les secteurs de la culture et du loisir ont permis une action ministérielle concertée dans plusieurs dossiers de développement régional. Les principales réalisations de coordination interministérielle concernent le réseau des gares et le Centre culturel de Mont-Laurier, le réseau de la Bibliothèque centrale de prêts et le Parc de la rivière du Nord.

Concertation gouvernement-milieu

Au plan de la concertation gouvernement-milieu, l'accent a été mis sur la préparation, pour la partie gouvernementale, de la Conférence biennale. Cette activité de concertation a nécessité la tenue de plusieurs rencontres de travail préparatoires avec la Corporation de Développement des Laurentides (CDL), la CAR et plusieurs promoteurs du milieu.

Par ailleurs, la Direction régionale a assuré une participation active dans plusieurs comités régionaux en concertation avec les partenaires du milieu. Parmi ces activités mentionnons :

— la tenue de plusieurs rencontres préparatoires au Forum régional sur l'environnement et la participation de la Direction régionale aux activités du Forum ;

— l'organisation de plusieurs séances de travail avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et les corporations de développement économiques en vue de l'implantation d'un incubateur industriel ;

— la contribution de la Direction régionale à l'élaboration du bilan technologique et scientifique confié à l'OPDQ par le Conseil de la science et de la technologie ;

— la poursuite des activités du comité mixte OPDQ-MIC-CDE sur la sous-traitance régionale ;

— une rencontre sectorielle avec le Conseil régional de la culture sur les projets issus principalement de la Conférence socio-économique.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'année 1988-1989, le Fonds de développement régional a contribué à la réalisation de treize projets dont cinq découlent des engagements de la Conférence socio-économique régionale. Les subventions pour la réalisation de nouveaux projets totalisent près de 0,8 M$.

Outre ces cinq engagements financiers de l'Office dans ces activités majeures de concertation, l'intervention du FDR a permis la concrétisation de sept autres projets dans des secteurs très diversifiés: tourisme, culture, socio-culturel, industrie, forêt et développement technologique.

Par exemple, les engagements de l'Office lors de la Conférence socio-économique ont contribué à l'intégration des équipements dans un centre culturel à Mont-Laurier, à doter la municipalité de l'Annonciation d'un équipement sportif polyvalent pour la population de la Vallée de la Rouge et à consolider les immobilisations et équipements du Camp musical des Laurentides à Saint-Adolphe-d'Howard. Un soutien financier de l'OPDQ a permis également de réduire les disparités régionales en matière d'équipements socio-culturels par l'acquisition et l'aménagement de centres socio-culturels.

Aussi, l'Office, par son programme d'aide aux commissariats industriels (volet 3), est venu appuyer le dynamisme des collectivités de la Vallée de la Rouge dans les secteurs forestier et touristique par un soutien financier à l'engagement d'une ressource professionnelle oeuvrant dans cette zone.

Par ailleurs, malgré l'absence d'une enveloppe de mise au point de projets, l'Office a participé à la réalisation de deux études importantes pour la région: le Bilan technologique et scientifique et le réseau des gares des Laurentides.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Dans le cadre de la gestion du programme PECEC, l'OPDQ a étudié quelque 38 nouvelles demandes.

Des subventions de l'ordre de 1,8 M$ ont été accordées à 24 promoteurs afin de permettre la réalisation de différents projets de démarrage ou d'expansion d'entreprises. Ces subventions ont engendré des investissements totaux de près de 16 M$.

Ces interventions financières de l'Office ont permis le démarrage de treize nouvelles entreprises ainsi que la concrétisation de douze projets d'expansion. Parmi les projets d'entreprises, deux provenaient de jeunes entrepreneurs. Les prévisions de création d'emplois permanents s'élèvent à 273.

Ainsi, le taux de participation du PECEC, par rapport aux investissements totaux engendrés, est de l'ordre de 13 % et le coût unitaire à l'emploi est 6 275,00 $.

L'industrie manufacturière a bénéficié de plus de 75 % des subventions accordées avec une concentration dans l'industrie du bois (cinq projets pour 220 000 $) et dans les industries du papier et des produits en papier et des produits électriques et électroniques (quatre projets pour 248 000 $).

Par exemple, dans le secteur de la technologie, le PECEC a accordé à l'entreprise Équipement Moniteur inc. de Saint-Eustache une subvention de 270 000 $ pour la production et la commercialisation d'un analyseur sanguin. Ce coup de pouce financier a engendré des investissements de plus de 2,0 M$ et a suscité la création de 47 emplois permanents.

Le PECEC est intervenu également pour appuyer financièrement l'expansion de deux entreprises, chefs de file dans le secteur spécifique, l'une à Saint-Jérôme, spécialisée dans la confection et la fabrication de vêtements et d'équipements sportifs et l'autre à Sainte-Agathe, spécialisée dans la fabrication de coffrets promotionnels.

Lanaudière

Au cours de l'année 1988-1989, la Direction régionale de Lanaudière a consolidé son rôle et sa présence dans le milieu. Ainsi, elle a finalisé le processus de désaffiliation du bureau de la région des Laurentides, et elle s'est dotée de ses propres structures organisationnelles, notamment en ce qui concerne la concertation interministérielle et la gestion du programme PECEC.

Pour la quatrième année consécutive, la présence de l'OPDQ dans Lanaudière a permis d'accroître sensiblement l'aide gouvernementale apportée au développement de la région.

Plus particulièrement, les activités de la Direction régionale ont été axées sur la préparation de la première Conférence socio-économique prévue en 1990.

Connaissance du milieu régional

Le premier bilan socio-économique de Lanaudière a été publié en mars 1989. Les données ainsi compilées ont servi de base à l'identification des axes de développement à privilégier dans la région.

En outre, dans le but d'améliorer sa connaissance du milieu et d'éclairer son action, la Direction régionale a contribué à l'élaboration d'un devis d'étude portant sur « le développement régional et le libre-échange ». Sa contribution à l'étude sur la mise en valeur de la tourbière Lanoraie, déjà amorcée au cours de l'année précédente, s'est poursuivie durant l'exercice.

Activité de concertation

L'instauration, au cours de l'année, d'une conférence administrative régionale (CAR) strictement lanaudoise, a permis de doter la région d'un mécanisme de concertation interministérielle particulièrement adapté au besoin d'identification des axes prioritaires de développement pour la région. Incidemment, l'activité de la CAR a été, et demeurera pour l'année qui vient, fortement liée à la préparation de la Conférence socio-économique régionale.

La représentation de l'OPDQ au sein du Comité d'orientation et du Comité de gestion de la Conférence socio-économique ainsi que le suivi des différentes rencontres inscrites à l'agenda de la phase préparatoire de la Conférence ont assuré un dialogue permanent entre l'organisme et le milieu au cours de l'année.

Enfin, l'Office a accordé au Sommet économique permanent de Lanaudière (SEPL) un soutien financier de l'ordre de 260 000 $ au cours de l'année 1988-1989.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional a injecté 1,4 M$ dans la mise en œuvre de sept projets nouvellement mis sur pied par le milieu et de deux projets amorcés l'an dernier et financés au cours de l'exercice financier, dont celui de la construction de l'amphithéâtre extérieur du Festival d'été de Lanaudière.

Parmi les nouveaux projets acceptés il convient de citer :

— les motels industriels de Ville-des-Laurentides et de Rawdon ;

— les Croisières Brandon de Saint-Gabriel-de-Brandon ;

— le Parc des pionniers de Saint-Donat ;

— le Musée Gilles-Villeneuve de Berthierville.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Au cours de l'année financière, le Comité d'approbation de projets, nouvellement institué dans la région, a accepté les demandes de subvention de 23 nouveaux projets, pour un montant de 1,5 M$. Cette aide visait à favoriser des investissements totaux de l'ordre de 16 M$ et prévoyait la création de 251 emplois permanents.

Les subventions du PECEC ont touché une dizaine d'activités différentes. Ce sont toutefois les projets reliés au tourisme (hébergement et loisir), à la machinerie et au bois qui ont suscité le plus d'investissements publics et privés et favorisé la création du plus grand nombre d'emplois.

À titre d'exemple il faut mentionner :

— le projet du centre de ski alpin et d'hébergement de l'Auberge Val Saint-Côme, à Saint-Côme ;

— le projet de conception et de fabrication de systèmes automatisés de thermoscellage, à Terrebonne ;

— le projet de production de bardeaux de cèdre de la firme Les Bardeaux des Hautes-Laurentides, à Saint-Côme.

Montérégie

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Direction de la Montérégie a poursuivi son action en vue d'améliorer la connaissance sur le développement de la région, d'assurer le soutien technique à la concertation avec le milieu sur le développement régional et d'affermir la coordination interministérielle et la gestion des programmes de l'OPDQ.

Connaissance du milieu régional

L'amélioration de la connaissance du milieu régional s'est traduite principalement par les actions suivantes :

— Bilan socio-économique régional

La Direction régionale avait déjà produit, en 1984-1985, un bilan socio-économique. Il contenait un vaste éventail d'informations concernant, entre autres, la démographie, le marché du travail, les activités économiques et les équipements publics. Ce bilan a été publié en mars 1986.

Pendant l'année financière 1988-1989, la Direction a recueilli les données nécessaires afin de publier la seconde édition du bilan, au cours du prochain exercice financier.

Bilan scientifique régional

La Direction régionale, de concert avec la Société pour la recherche et la formation en Montérégie et le ministère de la Science et la Technologie, a amorcé, au cours de l'exercice 1988-1989, les travaux qui mèneront à la publication, en 1989-1990, du bilan scientifique pour la Montérégie.

Maison des régions

Une consultation sur le projet de la Maison des régions a débuté en 1988-1989 dans l'ensemble du Québec. En Montérégie, les membres de la CAR ont été consultés et un document synthèse a été produit par la Direction régionale à partir des commentaires reçus. D'autre part, la Société montérégienne de développement a été mandatée pour consulter les principaux organismes régionaux sur ce projet.

Activités de concertation

Parmi les activités de concertation de la Direction régionale, il faut souligner la tenue de la Rencontre annuelle de concertation (RAC), dans le cadre du suivi du Sommet socio-économique de la Montérégie de mai 1987.

La Direction régionale a, à cette occasion, collaboré étroitement avec la Société montérégienne de développement et la CAR à la préparation, au déroulement et au suivi de la RAC.

Ainsi, pour chacun des thèmes qui furent abordés au Sommet socio-économique, les informations suivantes ont été fournies aux participants de la RAC:

- un résumé de la problématique régionale et des axes de développement qui en découlent;
- la liste des projets ainsi que leur plan de financement, tels qu'ils apparaissent dans l'Entente-cadre;
- l'état d'avancement des projets;
- un aperçu des orientations de développement privilégiées par les organismes du milieu;
- une synthèse des orientations gouvernementales pertinentes à la région ainsi qu'une revue des programmes de subventions applicables dans ce secteur d'activité;
- une énumération des projets financés en partie par le Fonds de développement régional de l'OPDQ.

Cette rencontre de concertation a permis à chacun des participants de juger de l'adéquation entre les axes de développement et les projets mis de l'avant par le milieu et soutenus par le gouvernement.

Au chapitre de la concertation interministérielle, quatre réunions de la CAR ont été tenues.

Les dossiers du PECEC et du FDR ont été traités et une attention particulière a été apportée au cheminement des projets de développement reliés au Sommet. Une réunion spéciale, à laquelle participait le ministre responsable de la Montérégie, a été tenue à l'automne 1988 afin de préparer la Rencontre annuelle de concertation.

De plus, en décembre 1988, les membres de la CAR ont assisté à une réunion d'information portant sur l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions. Cette réunion regroupait les membres des CAR de Montréal, des Laurentides et de Lanaudière.

Au cours de la dernière année, les membres de la CAR ont été consultés sur deux grands dossiers: le statut des CAR et le projet de Maison des régions du Québec.

De plus, une concertation interministérielle a été établie sur les projets de développement suivants:

- la préparation et le déroulement de la Réunion annuelle de concertation (RAC);
- la formation du comité spécial sur l'Entente Canada-Québec sur le développement économique et régional;
- les orientations de la CAR;
- l'engagement d'une personne-ressource en milieu rural.

Enfin, la Direction régionale a poursuivi ses activités de concertation avec les organismes suivants:

- la Société montérégienne de développement (SMD);
- les municipalités régionales de comté (MRC);
- la Société pour le progrès de la Montérégie (SPM);
- l'Association régionale sur le jumelage Midi-Pyrénées-Montérégie;
- la Chambre de commerce et d'industrie de la Montérégie (CCIM);
- l'Association régionale des commissaires industriels de la Montérégie (ARCIM);
- l'Association touristique régionale (l'ATR);
- Le Secrétariat à la jeunesse.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, 28 projets ont reçu une contribution du Fonds de développement régional pour un montant de 2,9 M$.

La majorité des dossiers traités cette année, soit 22, émanait du Sommet socio-économique de 1987. Il restera onze dossiers issus du Sommet à traiter pendant le prochain exercice financier.

Parmi les projets les plus significatifs, il faut souligner: la mise sur pied d'un centre de sous-traitance industrielle, la construction d'un motel industriel à Waterloo et l'engagement d'un commissaire en milieu rural pour la MRC d'Acton.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Dans le cadre de la gestion du programme PECEC, l'OPDQ a étudié 65 projets. Des subventions de l'ordre de 1,7 M$ ont été accordées à 33 promoteurs. La réalisation des projets subventionnés prévoit la création de 296 emplois permanents et des investissements totaux de 14,0 M$ de la part du milieu.

De plus, l'équipe du PECEC a participé activement aux différentes activités économiques suivantes:

- semaine de la PME en Montérégie;
- Salon de la PME;
- Club des financiers;
- séance d'information organisée par la Banque fédérale de développement et la Corporation de développement de Valleyfield;
- communication constante avec les Corporations de développement économique.

Outaouais

La Direction régionale a orienté une part importante de ses activités en fonction des axes de développement adoptés par la région en 1986. Plusieurs comités de travail ont été mis en place en vue d'articuler des stratégies de développement répondant à ces axes. La préparation de la Conférence biennale de février 1989 a permis de renforcer les mécanismes régionaux de concertation.

Connaissance du milieu régional

La Direction a publié le Bilan socio-économique 1986 de la région, et elle a participé activement aux comités de gestion du Plan de développement touristique et de l'étude sur l'Institut de pourvoirie. Elle a également participé, à titre d'observateur, au Sommet de la région de Prescott-Russell, en Ontario, qui avoisine la MRC de Papineau; elle a supervisé l'étude de cas sur l'Opération Pontiac Ensemble-Together; elle a participé aux colloques régionaux sur le patrimoine, le corridor nautique et le Plan de développement touristique.

L'implication la plus directe de la Direction régionale dans l'amélioration de la connaissance du milieu régional a consisté à assurer la direction de l'étude sur le contexte frontalier. Cette étude résulte des grandes orientations que la région s'est données lors du Sommet de 1986, orientations qui visaient à tirer parti de sa situation géopolitique particulière en profitant pleinement des avantages liés à la présence du gouvernement fédéral et du marché est ontarien. L'étude comprend trois volets: le développement technologique, l'industrie culturelle et les échanges internationaux. Le rapport final est prévu pour la fin de l'année 1989.

Activités de concertation

L'année 1988-1989 a été marquée par la préparation et la tenue de la Biennale. Des colloques de zones ont été organisés dans chacune des MRC et dans la Communauté régionale de l'Outaouais (CRO), suivis par la mise sur pied de comités dont le mandat était d'aider les promoteurs dans la préparation et la présentation des 50 projets soumis au gouvernement.

La Biennale a eu lieu le 11 février 1989 et a suscité des engagements du gouvernement du Québec de 164 M$. La région s'est engagée, pour sa part, à investir 7,2 M$. Les domaines d'intervention privilégiés ont été ceux du transport, de la haute technologie, de la culture et du tourisme.

La Biennale a aussi été l'occasion, pour la première fois au Québec, de conclure une entente avec une MRC en difficulté, en vue de préparer un contrat de relance. La préparation de ce contrat repose sur la mise en œuvre d'un plan d'action qui répondra directement aux besoins et aux potentiels de développement de la MRC de Pontiac, en associant étroitement les intervenants locaux et gouvernementaux tout au long de la démarche. Il permettra d'effectuer les premiers changements essentiels à la relance socio-économique de la MRC.

Par ailleurs, l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions a donné lieu, pour la première fois, à une réflexion commune des trois régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais et des Laurentides afin de tracer la problématique de cette vaste région de ressources que constitue l'Ouest du Québec. Des orientations de développement ont aussi été proposées pour l'ensemble de ce terriroire.

La conférence administrative régionale de l'Outaouais a consacré la majeure partie de ses réunions aux activités préparatoires à la Biennale. De plus, les membres ont participé à des rencontres avec des organismes et des personnalités régionales afin de faciliter le climat d'échanges entre les partenaires régionaux et d'améliorer la circulation d'informations souvent porteuses de développement.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'année 1988-1989, la Direction régionale a préparé les dossiers relatifs à une vingtaine de projets dans le cadre de la Biennale. Ces projets seront réalisés durant la prochaine année. Le Fonds de développement régional a subventionné huit projets pour un montant de l'ordre de 0,4 M$. Les

investissements engendrés atteignent près de 2,0 M$. Parmi les secteurs économiques touchés, mentionnons les services aux entreprises, la recherche en sylvichimie et les activités communautaires.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

La Direction régionale a financé huit projets dans le cadre du PECEC. Les investissements engendrés totalisent 4,4 M$ et la participation du PECEC s'élève à 0,4 M$ soit 9,4 % des sommes totales investies pour réaliser ces projets. Ces huit projets prévoient la création de 73 emplois dans les services et la transformation du bois et des produits agricoles. À titre d'exemple, citons la fabrication de pâte d'amande et de fruits.

Abitibi-Témiscamingue

Les activités de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue ont surtout été marquées par le suivi administratif des engagements du Sommet socio-économique consignés dans la première Entente-cadre de développement intervenue entre le gouvernement du Québec et une région ainsi que par un fort volume de dossiers visant la création de nouveaux emplois permanents.

Connaissance du milieu régional

La Direction a fait partie de divers comités d'études concernant le suivi de projets du Sommet socio-économique, notamment dans le domaine touristique. La Direction a également participé à l'élaboration de plans de relance et de plans de développement de certains secteurs géographiques de la région, dont la région d'Amos et la ville de Témiscaming. Enfin, la Direction a collaboré, avec le Conseil régional de développement et l'Université du Québec, à l'organisation du volet régional du Colloque sur le développement technologique et le développement régional.

Activités de concertation

Concertation gouvernement-région

Conformément aux dispositions de l'Entente-cadre précitées, la Direction régionale a participé aux onze réunions du Comité de gestion de cette Entente, avec le Conseil régional de développement.

Toujours dans la foulée du suivi du Sommet socio-économique, une première rencontre annuelle de concertation a été tenue. Cette rencontre, qui réunissait les membres de la Conférence administrative régionale (CAR), le Conseil d'administration du Conseil régional de développement et la députation régionale, a permis de faire le point sur les projets présentés au Sommet et d'échanger des informations concernant les politiques et programmes des ministères.

Concertation interministérielle

Les membres de la Conférence administrative régionale se sont réunis à sept reprises en 1988. Ces réunions ont été tenues à Senneterre, Val d'Or, Rouyn-Noranda, La Sarre, Témiscaming et Malartic, ceci dans l'optique de susciter une sensibilisation accrue des membres de la CAR aux problèmes locaux d'une part et d'autre part, de permettre aux intervenants locaux de se familiariser avec les rouages de l'Administration publique.

Les principaux thèmes abordés lors de ces réunions ont porté sur :

- les échanges d'information sur les programmes et activités des ministères représentés à la CAR ;
- les discussions avec les intervenants locaux sur la problématique de développement des municipalités visitées de même que sur leurs principaux projets de développement ;
- le suivi de l'Entente régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et plus particulièrement l'organisation de la Conférence biennale ;
- les échanges sur le processus de mise en place de l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions ;
- les échanges sur le Plan d'action en matière de développement régional et la mise en place d'un comité chargé d'approfondir la notion de modulation et ses applications en Abitibi-Témiscamingue ;
- les échanges sur la nouvelle carte des régions administratives et plus particulièrement sur la desserte de la région du Nord-du-Québec ;
- la sensibilisation à la problématique du transport ferroviaire en Abitibi-Témiscamingue ;
- la formation d'un comité et la mise en place d'une stratégie de sensibilisation aux questions de l'environnement et plus particulièrement sur la gestion de l'environnement en Abitibi-Témiscamingue.

Gestion des programmes

Fonds de développement régional

L'OPDQ, par le biais du Fonds de développement régional, a accepté 35 projets pour un montant global de 3,3 M$. Ces projets entraîneront des investissements de 8,8 M$ qui viennent s'ajouter aux subventions du FDR.

Parmi les projets subventionnés par le FDR, il convient de mentionner la construction du Pavillon

touristique de Val-d'Or et la réalisation de la phase initiale d'un projet d'aménagement riverain à Notre-Dame-du-Nord, soit à la tête du lac Témiscamingue.

Une intervention financière importante a également été consentie par l'OPDQ au Collège de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'implantation d'un programme de technique d'analyse et d'entretien de la mécanique industrielle.

Programme de création d'emplois communautaires

Le Comité d'approbation de projets du programme PECEC a accepté onze projets pour un montant global de 1,0 M$. Ces projets entraîneront des investissements de l'ordre de 6,8 M$ et prévoient la création de 105 emplois permanents.

Parmi ces onze projets, mentionnons:

- Équipements forestiers Cardinal inc. (fabrication d'équipements forestiers);
- Dolo mine inc. (fabrication de chaux vive et hydratée);
- Manutole inc. (ferblanterie industrielle);
- Pêcheurs scientifiques du Québec inc. (pisciculture).

Côte-Nord

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, la Direction régionale de la Côte-Nord a connu une année bien remplie. En effet, en plus de ses activités traditionnelles, elle a collaboré à la tenue de la première Conférence socio-économique pour la région. Par ailleurs, la Direction a animé les activités de concertation des directions régionales des différents ministères et du milieu industriel relativement à la mise en place des programmes devant être intégrés à l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions.

Connaissance du milieu régional

L'amélioration des connaissances régionales s'est traduite de plusieurs façons au cours de la dernière année. Parmi les plus significatives, mentionnons les éléments suivants:

- la participation de la Direction régionale aux comités de gestion des plans de développement touristique des régions de Manicouagan et Duplessis;
- l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, signée le 9 juin 1988. Cette Entente a amené la Direction à soumettre des propositions d'orientations pour la Côte-Nord, de concert avec la Direction régionale du ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie (MIST). Les réflexions issues du Sommet économique ont évidemment servi à la réalisation du document. Des consultations auprès des deux gouvernements impliqués ont apporté des précisions additionnelles dans l'identification des axes de développement non touchés par les programmes réguliers ni par les ententes existantes;
- la préparation du rapport sur les problèmes liés aux infrastructures essentielles à l'hygiène du milieu en Basse-Côte-Nord. Le comité interministériel formé à cet effet, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, regroupait également des représentants du ministère des Affaires municipales, du CRSSS et du ministère des Transports. Le dossier présenté au Sommet a reçu l'aval du gouvernement du Québec pour un montant dépassant 13 M$.
- la participation au Séminaire d'orientation sur le développement économique de Fermont. Parrainé par la Fédération canadienne des municipalités et l'Association canadienne des villes mono-industrielles, le colloque s'inscrivait dans le cadre du programme d'initiative à la planification des villes mono-industrielles;
- une consultation, en mars 1989, des intervenants de la Côte-Nord sur les éléments d'un programme d'assistance à la prospection minière. Cette initiative fait suite à un engagement retenu à l'occasion du Sommet socio-économique de la région. Des rencontres dans chacune des MRC sont prévues au cours du mois d'avril 1989;
- la mise en valeur des attraits touristiques régionaux. La Direction poursuit ses travaux en collaboration avec une ressource professionnelle de l'OPDQ à Québec. Les efforts ont porté principalement sur l'archipel des Sept Îles et le couloir récréo-touristique de la route 138 en Minganie. Dans ce dernier cas, un engagement financier de quelque 0,8 M$ avait été autorisé au Sommet économique;
- la priorisation des correctifs à apporter à la route 138. Au mois de mars 1989, le ministre des Transports, responsable du Développement régional, a annoncé que des travaux de réfection de l'ordre de 60 M$ seront effectués au cours des cinq prochaines années.

Activités de concertation

Coordination interministérielle

Au cours de la dernière année, la Conférence administrative régionale s'est réunie à quelques reprises. Ces réunions ont permis aux directions régionales des différents ministères de se concerter sur les

mesures et les moyens à prendre pour préparer la Conférence socio-économique et en assurer le suivi.

De plus, la CAR s'est particulièrement intéressée à l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions et à l'aménagement hydro-électrique de la rivière Sainte-Marguerite.

Concertation gouvernement-région

La Conférence socio-économique régionale a été l'événement majeur à travers lequel s'est concrétisée la concertation du milieu et du gouvernement. Tout au long de la démarche, la Direction régionale a assumé la responsabilité du contenu. Pour l'année 1988-1989, cette responsabilité s'est manifestée de la façon suivante:

- lors de la tenue des 23 tables sectorielles, la Direction régionale a participé à la définition des critères d'évaluation des projets, a coordonné la préparation des différents documents remis aux personnes siégeant à ces tables, a assumé l'animation d'un bon nombre de ces réunions et s'est assuré qu'un compte rendu soit rédigé pour chaque table;
- lors du Forum régional tenu à Sept-Îles, les 17, 18 et 19 juin 1988, la Direction régionale a fourni aux participants un cahier regroupant les propositions d'orientations, d'axes de développement et de revendications retenues aux colloques de zones et aux tables sectorielles ainsi que sept cahiers regroupant les 425 projets soumis aux participants. Elle a également assumé le secrétariat de l'événement;
- en vue du Sommet qui s'est tenu à Baie-Comeau les 28 et 29 octobre 1988, la Direction régionale a rédigé le cahier des orientations, revendications et projets adoptés au Forum, a coordonné la préparation des avis techniques des différents ministères sectoriels impliqués et a collaboré au travail de la Direction de la concertation pour la rédaction des documents acheminés au COMPADR et au Conseil du trésor. Par la suite, la Direction régionale a rédigé, à partir du *verbatim*, le procès-verbal regroupant les décisions du Sommet;
- dans le suivi de la Conférence, la Direction régionale a coordonné, dans les 90 jours qui ont suivi le Sommet, le travail des différents ministères en vue de compléter, avec les promoteurs, les dossiers acceptés au Sommet et ceux n'ayant reçu qu'un accord de principe. Elle a aussi, en collaboration avec la Direction de la concertation, rédigé le texte de l'Entente-cadre de développement (1989-1993) pour la région de la Côte-Nord.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours du dernier exercice financier, douze projets ont reçu l'appui du FDR pour un montant de 0,6 M$ et ont généré des investissements de plus de 1,3 M$.

La Direction régionale a concentré ses interventions principalement dans le développement du secteur touristique. Dans ce secteur précis, huit projets ont reçu des subventions de l'ordre de 0,2 M$ et ont engendré des investissements totaux de plus de 0,5 M$. Ces interventions confirment que l'une des principales préoccupations de la Direction régionale est de contribuer à la diversification de la structure économique régionale en favorisant le développement d'un nouveau secteur d'activité économique. Dans le même esprit, la Direction de la Côte-Nord a voulu s'assurer d'un développement harmonieux du secteur du sciage sur la moyenne Côte-Nord en accordant 100 000 $ à la Scierie du Nord, située à Rivière-Saint-Jean, permettant ainsi un investissement de 325 400 $.

Finalement, une intervention originale du FDR a consisté en l'octroi d'une subvention de 97 984,50 $ au Regroupement des femmes de la Côte-Nord afin de leur permettre de disposer des immobilisations nécessaires pour dispenser leurs services et organiser leurs activités. Cet organisme vise principalement la concertation et le soutien des différents groupes qui travaillent à l'éducation des femmes en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Quant au Programme expérimental de création d'emplois commmunautaires, la Direction régionale a connu une année très dynamique. En effet, elle a approuvé 50 projets de création ou d'expansion d'entreprises pour lesquels elle a accordé des subventions totalisant 3,5 M$. La réalisation de ces projets a engendré des investissements de 20,6 M$ et prévoit la création de 246 emplois permanents.

Finalement, suite au dépôt du Plan d'action en matière de développement régional, la Direction a produit des recommandations afin de mieux adapter les programmes de l'Office aux éléments prévus au Plan d'action.

Nord-du-Québec

La Direction régionale du Nord-du-Québec a mis l'accent, au cours de la dernière année, sur le soutien aux clientèles; celles-ci ont été modifiées à la suite du nouveau découpage des régions administratives. L'intégration du territoire de la municipalité de la

Baie-James, ainsi que des villes enclaves comprises à l'intérieur de ces limites, ont donné un nouveau visage à une région où, auparavant, prédominaient les clientèles cries et inuit au nord du 51e parallèle.

La Direction régionale a de plus soutenu des projets provenant de communautés autochtones du sud du Québec. Elle a donc joué un rôle d'intermédiaire entre les promoteurs amérindiens et les Directions régionales de l'OPDQ touchées par ces projets. La Direction a également joué le rôle de guide des clientèles autochtones auprès de certains ministères fédéraux, particulièrement dans le soutien aux projets de développement économique.

La dernière année a également été l'occasion d'amorcer la gestion de l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions. Cet important outil de soutien et de coordination des actions gouvernementales a pu démarrer en associant pour la première fois des partenaires provenant de chacune des composantes ethniques du territoire, soit les Cris, les Inuit et les autres résidants du Nord-du-Québec.

Les liaisons qui ont été établies serviront de base au démarrage d'un processus de conférences socio-économiques qui devrait débuter au cours de l'exercice 1989-1990.

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale a participé activement à la rédaction d'orientations de développement pour la région du Nord-du-Québec. Un document a été soumis à cet effet au Comité consultatif de l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions.

Un devis d'orientation a aussi été soumis à un comité chargé de la préparation d'une stratégie de développement économique pour la négociation avec le Conseil Attikamek-Montagnais.

De plus, la Direction régionale a participé, à l'occasion, aux travaux de deux comités prévus à l'Entente de concertation sur le développement économique autochtone, soit les comités de développement de l'entreprise et celui du tourisme.

Par ailleurs, la Direction s'est jointe à un groupe ministériel dirigé par le ministre des Mines et des Affaires autochtones et réunissant les ministres provinciaux responsables des dossiers du Nord. Cette rencontre s'est tenue à Goose Bay, au Labrador, et la prochaine doit avoir lieu au Québec en 1989-1990.

Enfin, de concert avec la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, la Direction régionale a examiné diverses formules de soutien visant la mise en place de services financiers dans les communautés autochtones du Québec.

Activités de concertation

La Direction régionale a été associée étroitement aux réunions régulières de la table des coordonnateurs du Secrétariat aux Affaires autochtones, qui constitue un excellent forum pour faire le point sur l'ensemble des dossiers qui ont une incidence sur les clientèles. Avec les ministères les plus directement concernés, l'OPDQ s'est associé à un comité portant sur le développement économique qui s'est penché sur les dossiers d'entreprises en provenance des communautés autochtones des diverses régions québécoises.

Au cours du dernier exercice budgétaire, la Direction a rencontré des représentants de divers ministères pour évaluer la pertinence de former une Conférence administrative régionale pour la région du Nord-du-Québec. Cette rencontre, tout en démontrant l'intérêt des participants, a permis aussi d'identifier les difficultés de mise sur pied d'un tel outil, compte tenu des contraintes spécifiques dans le fonctionnement de chacun des ministères concernés par la région du Nord-du-Québec.

Le personnel de la Direction régionale a continué de s'associer aux travaux du Comité de concertation de projets en milieu inuit et cri. Ce Comité, composé d'analystes, permet de faire le point sur les dossiers provenant de ces milieux et d'en coordonner le traitement.

Comme par le passé, l'OPDQ a maintenu des relations étroites avec un certain nombre d'organismes, dont le CRD Kativik, la Société Makivik, l'Administration régionale crie et la Société de développement des Naskapis. De plus, cette année, des échanges ont été amorcés avec les conseils municipaux des villes enclaves du territoire de la Baie-James ainsi qu'avec le personnel de la municipalité de la Baie-James elle-même. À cet effet, la Direction a participé à quelques rencontres avec les membres du Comité consultatif de la MBJ pour faire le point sur une consultation touchant le découpage de la région.

L'année 1988-1989 a donné lieu à la tenue de deux conférences socio-économiques qui ont été l'occasion, pour les nations montagnaises et micmacs, de présenter leurs projets et de les faire accepter par leurs partenaires régionaux et le gouvernement du Québec.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours du dernier exercice budgétaire, quelques projets ont été approuvés, dont: les travaux à l'aréna d'Inukjuak et la rénovation du centre communautaire de Kuujjuarapik. Les subventions accordées ont totalisé près de 0,3 M$.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Un projet a fait l'objet d'une approbation, soit le Magasin général de Kawawachikamach (Communauté Naskapie). La subvention a été de 80 000 $. La réalisation du projet prévoit la création de sept emplois permanents et des investissements totaux de l'ordre de 0,8 M$.

La gestion du PECEC dans la région du Nord-du-Québec a été particulièrement difficile au cours de cette dernière année, à cause du démantèlement des services de coordination en développement économique au sein de l'Administration régionale crie et de la fermeture du bureau des Cris à Québec. Ces décisions ont reporté le traitement de nombreux dossiers et ont ralenti la mise en marche de projets qui avaient été acceptés lors de l'exercice budgétaire précédent.

Coordonnées des bureaux de l'OPDQ en 1989

Siège social
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-3285

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
488, rue Hôtel-de-Ville, 2e étage
C.P. 1360,
Chandler (Québec)
G0C 1K0
(418) 689-2019

224, route Principale
Case postale 340
Cap-aux-Meules (Québec)
G0R 1B0
(418) 986-6023

Bas-Saint-Laurent
337, rue Moreault, 2e étage
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
(418) 722-3566

Saguenay — Lac-Saint-Jean
3950, boul. Harvey, 2e étage
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
(418) 547-5789

Québec
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 1er étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-4957

Chaudière-Appalaches
2360, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H2
(418) 644-1213

Mauricie — Bois-Francs
100, rue Laviolette, 4e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
(819) 379-6617

Estrie
200, rue Belvédère Nord,
Suite 4.05
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
(819) 565-8155

Montréal
440, boul. René-Lévesque Ouest
8e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1V7
(514) 873-5845

Laval
1555, boul. Chomedey, suite 210
Laval (Québec)
H7V 3Z1
(514) 686-1428

Laurentides
85, rue De Martigny Ouest,
2e étage, local 2.15
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 3R8
(514) 432-3880

Montérégie
201, place Charles-Lemoyne
Édifice Montval, 2e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
(514) 873-7851

Lanaudière
138, rue Saint-Paul
Joliette (Québec)
J6E 5G3
(514) 759-0195

Outaouais
170, rue Hôtel-de-Ville
Bureau 7.120
Hull (Québec)
J8X 4C2
(819) 770-4512

Abitibi-Témiscamingue
180, boul. Rideau, bureau 2.03
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 1N9
(819) 762-3561

Côte-Nord
625, boul. Laflèche, bureau 307
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
(418) 589-4345

456, avenue Arnaud
Bureau 1.05
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
(418) 962-5351

Nord-du-Québec
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-3285

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
**Office de planification et
de développement du Québec**

Imprimé au Québec (Canada)